

Économie circulaire et attractivité :



Dynamiser son territoire grâce à l'économie circulaire





ORÉE, association multi-acteurs créée en 1992, rassemble entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires.

ORÉE s'attache à proposer des solutions concrètes en mobilisant son réseau d'adhérents sur ses trois priorités :

- Biodiversité & Économie ;
- Économie circulaire ;
- Reporting RSE/ESG.

Plus d'informations sur le site www.oree.org

Association ORÉE : 42, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris - Tél. : (+33) 01 48 24 04 00

Email : contact@oree.org

Site Internet : www.oree.org

Suivez-nous : Twitter : @AssoOree - LinkedIn : @OREE

Crédits photos : Couverture ©Leonhard_Niederwimmer, ©ORÉE p.3, ©12019 p.8, ©qimono p.9, ©ORÉE p.11, ©D. Florentin & J-B. Bouron p.12, ©GRDF p.15, ©Ecocir p.21, ©Marc Kaszynski p.28, ©ORÉE p.47, ©S. Dermine-Brullot et A. Torre p.48, ©V. Gollain p.49, ©ORÉE, p.41

Conception graphique : Empathie Design, Lucy Pousse-Vaillant

Octobre 2023

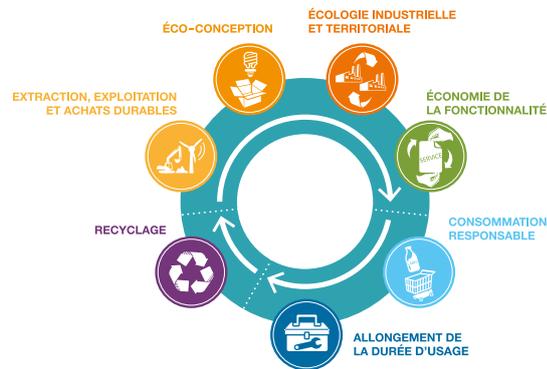
L'économie circulaire (EC) : rappel

Le modèle économique linéaire actuel ("extraire, produire, consommer, jeter") montre aujourd'hui ses limites.

L'économie circulaire propose un "système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus¹."

1. ADEME. 2014. Fiche technique. « Économie circulaire : notions ». <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-economie-circulaire-oct-2014.pdf>

LES 7 PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Note au lecteur

Le présent document est issu du cycle de réflexion "Économie circulaire et création de valeurs" mené par ORÉE. Les travaux de valorisation de ce cycle de réflexion se composent de huit livrets, couvrant chacun une des valeurs identifiées par les membres du Groupe de Travail.



• **Livret 1 Environnement :**

Préserver et restaurer l'environnement grâce à l'économie circulaire



• **Livret 5 Emplois :**

Développer l'emploi et les compétences grâce à l'économie circulaire



• **Livret 2 Innovation :**

Innover de manière radicale et durable grâce à l'économie circulaire



• **Livret 6 Compétitivité :**

Générer des bénéfices économiques grâce à l'économie circulaire



• **Livret 3 Nouveaux modèles économiques :**

Accélérer la transition économique grâce à l'économie circulaire



• **Livret 7 Coopération :**

Développer des dynamiques collaboratives grâce à l'économie circulaire



• **Livret 4 Social, santé et bien-être :**

Construire un modèle plus juste pour les individus grâce à l'économie circulaire



• **Livret 8 Attractivité :**

Dynamiser son territoire grâce à l'économie circulaire

Une présentation du cycle de réflexion est présentée en annexe de ce document.

Retrouvez nos travaux précédents :



2021 : Préserver et restaurer l'environnement

2021 : Innovation radicale et durable

2022 : Économie circulaire et nouveaux modèles économiques

2022 : Économie circulaire et social, santé et bien-être

2022 : Économie circulaire et emploi

2022 : Économie circulaire et compétitivité

2023 : Économie circulaire et coopération

Sommaire

08

I. ÉTAT DES LIEUX

10

II. INTRODUCTION

13

III. LES QUATRE BOUCLES
VERTUEUSES DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE EN FAVEUR DU
DYNAMISME DES TERRITOIRES

3.1 L'économie circulaire en soutien au solde
démographique d'un territoire 13

3.2 L'économie circulaire au service du
capital humain et du développement
des activités sur le territoire 19

3.3 Des formes urbaines à réinventer 25

3.4 L'économie circulaire comme outil de
pilotage et de financement de projets
territoriaux 36

47

IV. CE QU'IL FAUT RETENIR :
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SERVICE
DE LA RÉGÉNÉRATION DES TERRITOIRES

49

V. OUTILLAGE



ÉDITOS



Patricia Savin
Présidente d'ORÉE

Les travaux d'ORÉE sur la création de valeurs grâce à l'Économie circulaire ont permis d'identifier 8 apports de l'économie circulaire à la transition durable de nos sociétés : l'environnement, l'innovation, les nouveaux modèles économiques, l'emploi, le progrès social, la compétitivité, la coopération, et enfin l'attractivité du territoire.

Ces réflexions s'inscrivent dans la vision large de l'économie circulaire qu'ORÉE porte historiquement. Elle ne se limite pas seulement à une gestion optimale des ressources (matières et énergie) mais propose une approche globale, systémique et intégrée d'une économie circulaire solidaire prenant en compte les limites planétaires, dont la biodiversité.

Les sujets liés à ces nouveaux modèles de développement trouvent aujourd'hui un écho aux niveaux européen et national. La France, précurseur sur le sujet, ouvre la voie avec la loi Anti-Gaspillage pour une Économie circulaire publiée en février 2020, suivie de la loi du 22 août 2021 dite "*Climat et résilience*", portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et sur le renforcement de la résilience face à ses effets. Elle s'articule autour des cinq thématiques : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir. Elle renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement. Une lancée confirmée par l'Union Européenne qui publie en mars 2022, le paquet législatif sur l'économie circulaire.

J'espère que vous prendrez plaisir à découvrir cette collection qui s'adresse à tous les acteurs désireux de participer à la transition écologique !



Nathalie Boyer
Déléguée Générale d'ORÉE

Le présent document achève la collection Économie circulaire et création de valeurs composée de 8 livrets explorant la façon dont le déploiement de l'économie circulaire peut accélérer la transition de nos sociétés, à 3 échelles différentes : au niveau des citoyens, des organisations économiques et des territoires.

Ce dernier livret Économie circulaire et Attractivité du Territoire analyse un thème cher à ORÉE, qui travaille en lien étroit avec les collectivités territoriales de son réseau et qui a été l'un des premiers acteurs à se positionner sur l'Écologie Industrielle et Territoriale, pressentie comme un fort levier de développement responsable des territoires.

Le livret se compose de 4 parties et a vocation à démontrer la façon dont l'économie circulaire peut venir influencer positivement : le solde démographique, les dynamiques socio-économiques, la régénération des formes urbaines et les politiques territoriales.

Notre pensée a été éclairée par les recherches en cours sur le sujet mais nous avons également eu à cœur de valoriser les acteurs sur le terrain qui, chaque jour, contribuent à faire de l'économie circulaire un véritable levier de transition de nos économies.

À ce titre, ce travail ambitionne de croiser contenus académiques, regards d'experts, retours d'expérience inspirants d'acteurs engagés, tout en proposant un outillage concret pour comparer l'attractivité entre deux territoires, assorti d'actions en matière d'économie circulaire pour développer leur potentiel.

Je vous souhaite une belle lecture !

Avant-propos

Économie circulaire et attractivité : La revitalisation des friches comme outil de dynamisation

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 dite "*loi AGEC*" incite les territoires, par le biais de certaines de ses dispositions, à adopter une démarche d'économie circulaire. Ainsi, **l'article 58** de la loi prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 les biens acquis annuellement par les collectivités territoriales et leurs groupements "*sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20% à 100% selon le type de produit*".

En complément, la **loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi "Climat et Résilience"** a intégré les enjeux de l'économie circulaire directement au droit de l'urbanisme en mettant l'accent sur le recyclage des espaces, plutôt que sur la consommation d'espaces vierges et préservés.

Cette loi amène ainsi les collectivités territoriales, dans la rédaction de leurs documents d'urbanisme, à tenir compte, avant de prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, de la capacité à mobiliser effectivement "*les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés*" (en ce sens, par exemple **l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme**). À cet égard, pour la première fois, une place particulière est faite à la **revitalisation des friches**, nouvellement définies comme étant "*tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables*" (**article L. 111-26 du code de l'urbanisme**).

Les territoires renforcent ainsi leur attractivité par l'urbanisation des espaces existants et notamment des friches. L'urbanisation et l'installation de nouvelles entreprises, industries ou la création de logements se réalisent sans sacrifier la qualité de vie de leurs habitants puisque les espaces naturels, forestiers et agricoles sont préservés.

Ce fléchage vers les friches a fait l'objet d'un soutien financier particulier dès la loi de finances pour 2021 qui a créé un fonds friches. La loi de finances pour 2022 a consacré l'allocation d'un **budget de 100 millions d'euros** destiné à des projets de reconversion de friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers, ou au recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine.

Ce soutien financier à l'économie circulaire au sein des territoires a été reconduit avec la loi de finances pour 2023. Il prévoit une réserve financière de 2 milliards d'euros à destination des collectivités territoriales, pour subventionner des investissements locaux qui favorisent notamment **l'amélioration du cadre de vie au sein de territoires**, et ce faisant la mise en place d'une démarche d'économie circulaire au sein des territoires.

Patricia Savin, Avocate associée
Docteure en droit de l'environnement, DS Avocats

PARTIE I.

État des lieux



1.1 Les enjeux du modèle actuel

#CERCLE VICIEUX

La baisse d'activité engendre le départ des habitants, qui provoque la baisse de revenus des collectivités, qui entraîne la baisse des services, qui suscite le départ des habitants...

#DISPARITÉS

L'attractivité renforce l'attractivité : les métropoles concentrent un grand nombre d'activités et vident les territoires avoisinants de leurs ressources.

#COMPÉTITION

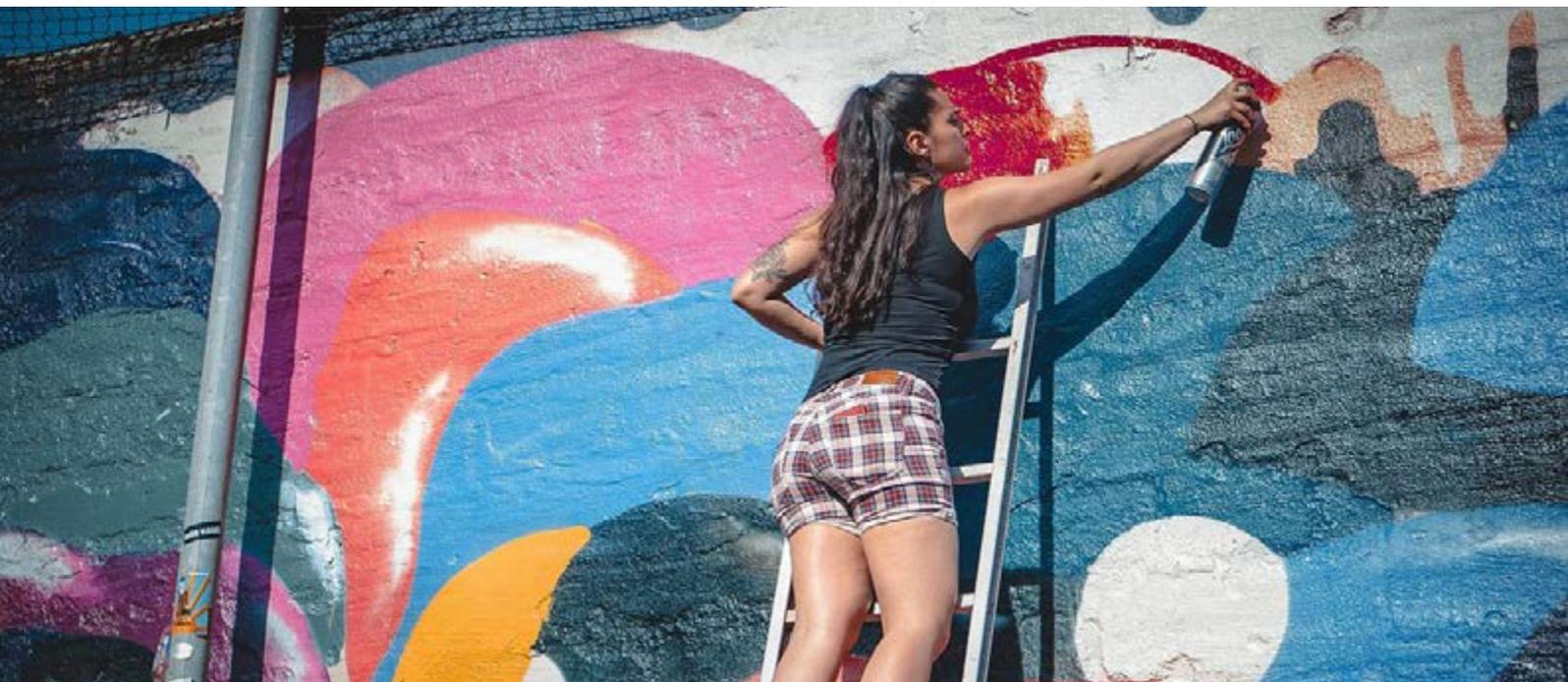
La baisse des dotations des collectivités entraîne une concurrence accrue pour attirer les investissements.

#SEAU PERCÉ

La valeur créée n'est pas toujours conservée sur le territoire.

#INDICATEUR

L'attractivité est principalement mesurée par le nombre d'investissements captés par le territoire.



1.2 Le modèle proposé par l'économie circulaire

#CERCLE VERTUEUX

De nouveaux gisements d'emplois, qui attirent de nouveaux habitants, qui génèrent de nouveaux revenus résidentiels et fiscaux, qui financent l'amélioration du cadre de vie, ce qui attire de nouveaux habitants, etc.

#COHÉSION

L'offre territoriale s'inscrit en cohérence avec ses voisins et non en concurrence.

#COOPÉRATION

Des acteurs qui interagissent et coopèrent dans un écosystème, au profit d'externalités positives sur le territoire.

#ANCRAGE LOCAL

Des modèles économiques de proximité, au plus proche des territoires pour ré-enraciner l'économie.

#CITOYENS

Les habitants participent à la création de l'offre territoriale ainsi qu'à son amélioration.



PARTIE II.

Introduction

2.1 Définition

Si l'on considère le territoire sur le seul plan de l'attractivité économique, la France jouit d'une bonne position : selon Business France, 1 725 décisions d'investissements ont été recensées sur le territoire en 2022, soit + 7% par rapport à 2021.

Ces décisions participeraient à la création ou au maintien de 58 810 emplois sur le territoire national, soit près de 31% de plus qu'en 2021. Business France souligne également que ces projets d'investissements concernent l'ensemble des territoires français, les communes de moins de 20 000 habitants étant les premières destinations. Les projets concernés sont essentiellement industriels (457 projets) et relatifs à la Recherche et au Développement (191 projets) ².

Face aux autres pays européens, la France dispose d'atouts importants, avec une forte capacité de rebond consolidée par le plan France Relance : la qualité de ses infrastructures (notamment électriques), ses hubs de transports performants, une réforme efficace de la formation professionnelle, une source d'énergie à coût plus faible que les autres pays du fait du mix énergétique, un bon potentiel de financement des entreprises, un régime fiscal compétitif (avec la baisse des impôts de production, la baisse des cotisations sociales, le crédit impôt-recherche)...³

Pour analyser ces performances, l'INSEE définit deux types d'attractivité du territoire⁴ :

- **L'attractivité économique productive** qui consiste à attirer des activités nouvelles et des facteurs de production :

- Le capital physique : immobilier, matériels de production, biens durables, etc. ;
- Le capital humain : les connaissances accumulées par les populations qui sont mobilisables pour travailler ;
- Le capital immatériel : la valeur accumulée par le territoire sous forme d'organisation, de savoir-faire, d'image de marque ainsi que le capital naturel.

- **L'attractivité économique résidentielle** qui consiste à augmenter la fréquentation touristique et à attirer de nouveaux habitants (retraités, actifs, etc.) :

L'attractivité économique est une des préoccupations majeures des territoires, en proie à une forte compétition à l'échelle régionale, nationale et mondiale. En effet, si le bilan de l'attractivité de la France est positif, il est à nuancer : les emplois industriels baissent continuellement, avec des difficultés persistantes de recrutement, et le déficit extérieur de la France se chiffre à 163,6 milliards d'euros en 2022, selon une note publiée par le Haut Commissariat au Plan.

² <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2023/02/27/business-france-publie-les-premiers-chiffres-de-son-bilan-2022-de-l-investissement-international-createur-d-emplois-en-france> ³ https://www.ey.com/fr_fr/attractiveness/barometre-de-l-attractivite-de-la-france/barometre-de-l-attractivite-de-la-france-2022 ⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019622#:~:text=L'attractivite%20productive%20est%20la,effet%20%C2%AB%20croissance%20de%20population%20%C2%BB>

Ces enjeux d'attractivité à différentes échelles sont schématisés ci-après :

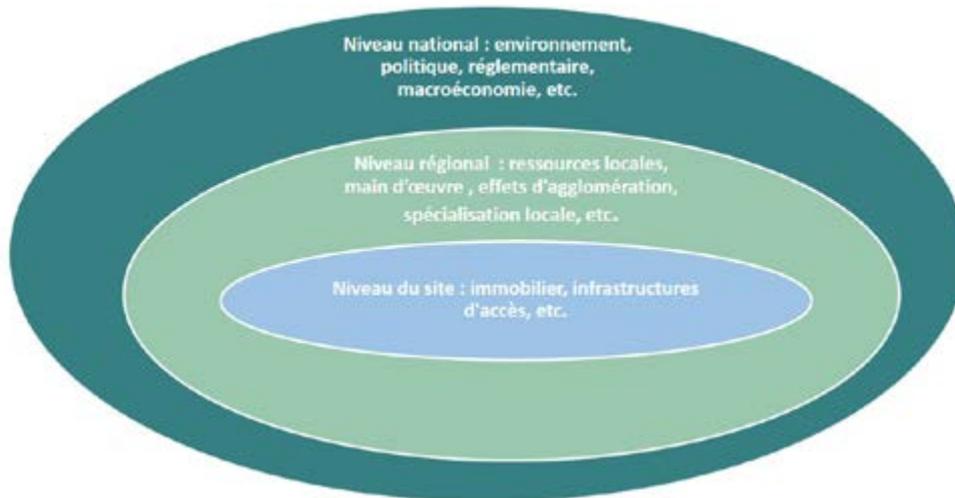


Figure 1 : Les trois cercles de l'attractivité (ORÉE)

Cependant, les concepts de "territoire" et "d'attractivité" ne sauraient se résumer à la performance économique d'un découpage administratif. La notion de territoire est définie par les deux géographes français Roger Brunet et Hervé Théry comme "à la fois juridique, sociale et culturelle, et même affective. Le territoire implique toujours une appropriation de l'espace : il est autre chose que l'espace."⁵

Il s'agit donc de mesurer l'attractivité d'un territoire non plus sous l'unique prisme de l'attractivité économique mais également avec des critères sociaux et environnementaux qui sont des composantes essentielles de la qualité de vie et de l'épanouissement des individus.⁶

À ce sujet, l'économiste Anne Musson écrit : "La compétition visant à attirer le plus d'investissements possibles s'est traduite ces dernières décennies par une course au « moins-disant » : le moins-disant fiscal, le moins-disant social ou encore le moins-disant environnemental. [...] Il ne s'agit donc pas de traiter les problèmes environnementaux et sociaux comme des effets externes à l'économie et à l'attractivité mais bien comme parties d'un tout que constituerait l'attractivité durable."⁷

Il convient d'ajouter que l'espace devient territoire grâce à la mise en place de mécanismes de coopération ; la multiplication de réseaux et d'interactions entre acteurs ou encore par la constitution d'un récit territorialisé.

Autant d'aspects au sujet desquels l'économie circulaire peut agir comme véritable levier de développement.

Pour conclure cette introduction sur la notion d'attractivité territoriale, il convient d'y apporter un point de nuance, en phase avec les enjeux actuels. En effet, la notion d'attractivité est ici comprise comme positive, facteur de vitalité pour un territoire, tant que les seuils d'engorgement ne sont pas atteints.

La France, comme d'autres pays, voit apparaître "des stratégies de démarketing territorial" face à la surfréquentation touristique qui dépasse la capacité d'accueil de certains territoires qui s'en trouvent dégradés (pollutions, destruction de la biodiversité, impact sur la vie des habitants, etc.). À l'image du Parc National des Calanques, qui, outre la mise en place d'un système de réservation pour certaines plages, a entièrement revu son site web pour montrer une image plus proche de la réalité : ainsi, il affiche des plages bondées avec ce descriptif : "Massif montagneux en bord de mer, les Calanques offrent peu de plages. Situées au creux des criques, dénuées d'équipements, elles sont souvent difficiles d'accès, exigües et prises d'assaut pendant la période estivale." "L'eau dans les Calanques est souvent froide".

Il s'agit d'un enjeu central pour les territoires mais qui ne sera pas pris en compte dans ce livret : le développement territorial induit par le déploiement d'une économie circulaire est un développement raisonné et respectueux de l'environnement et des hommes qui font le territoire.

5. Roger Brunet et Hervé Théry, « Territoire », in Brunet, Ferras et Théry (dir.), Les mots de la géographie. Dictionnaire critique. Reclus, La Documentation française, 1993 (1^{ère} éd. 1992). Vu sur <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/territoire> 6. Voir livret n°4 de la collection « Économie circulaire et création de valeur » : « Économie circulaire et sociale, santé et bien-être : Construire un modèle plus juste pour les individus » 7. Anne Musson, Lavoisier – « Géographie, économie, société », Construire et mesurer l'attractivité durable au niveau régional : L'apport de la représentation des entrepreneurs, 2015/1 Vol.17, page 99

2.2 Cadre de réflexion

La notion d'attractivité est résolument multidimensionnelle, relevant de critères hétérogènes, qui peuvent être informels. Elle est par ailleurs, subjective et ne se définit que relativement aux autres territoires ou acteurs. Elle varie également selon les contextes, les lieux et les époques.

Ainsi, si les facteurs d'attractivité vis-à-vis des nouvelles activités et des habitants sont nombreux : sécurité et stabilité, fiscalité, main d'œuvre, accessibilité, transports et réseaux de télécommunication, infrastructures logistiques, disponibilité des ressources, marché local, climat..., le concept d'attractivité territoriale reste relatif et s'exprime en comparaison des avantages et inconvénients « perçus » d'un territoire à un autre.

Elle relaie une impression, un sentiment d'avantage concurrentiel, à même de faire préférer un territoire d'implantation à un autre. En d'autres termes, "l'attractivité reflète donc la perception de l'avantage concurrentiel (réel ou supposé) du territoire. Elle diffère en cela de la compétitivité, qui est une résultante, et éventuellement un facteur parmi d'autres de l'attractivité."⁸

Le schéma ci-dessous démontre comment les 4 piliers de l'attractivité d'un territoire (la démographie, les formes urbaines, les finances publiques, la situation socio-économique) peuvent s'influencer négativement en rentrant dans des boucles rétroactives aux effets délétères.

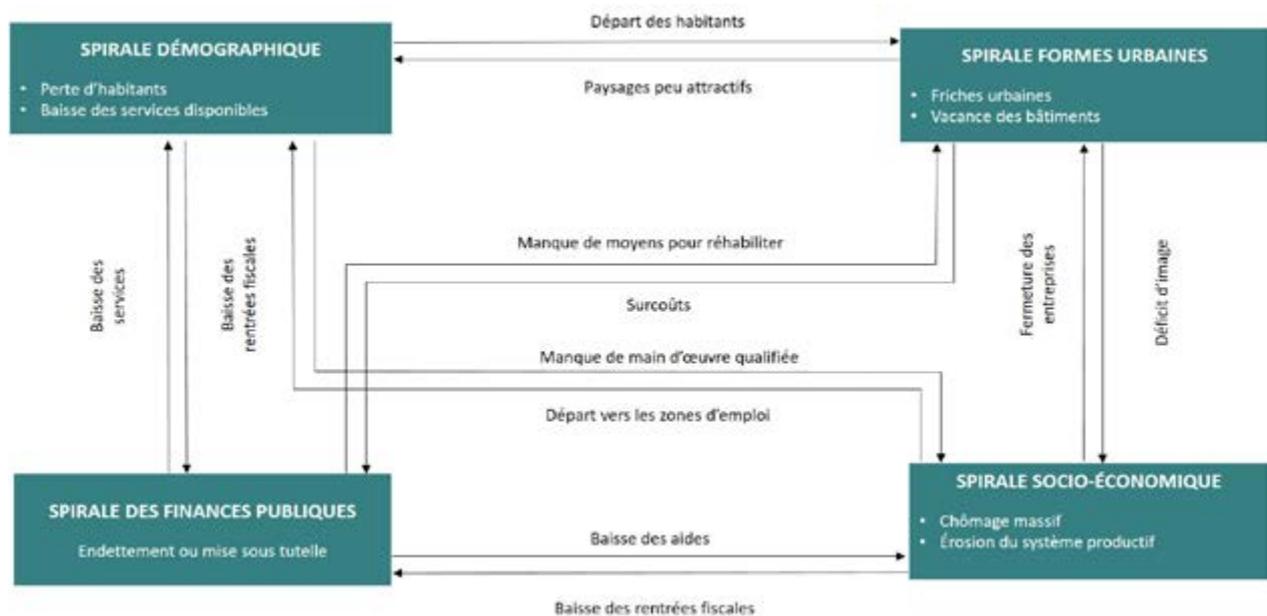


Figure 2 : Spirale de la décroissance territoriale, Daniel Florentin, Jean-Benoît Bouron, Géoconfluences 2016⁹

Viser à objectiver l'attractivité relève donc d'une gageure. C'est pourquoi le présent document prend appui sur les effets leviers de l'attractivité pour atteindre une "spirale de croissance territoriale"¹⁰ et développer, de manière opérationnelle, les apports de l'économie circulaire à ce sujet.

Les parties suivantes s'attacheront à démontrer comment l'économie circulaire peut contribuer à entraîner un territoire dans un cercle vertueux d'attractivité. Ce faisant, il présentera les apports de l'économie circulaire, en tant que moteur global d'une attractivité de territoire.

Dans un second temps, et pour accompagner les territoires dans leurs stratégies de développement territorial, la présente étude propose une grille comparative de l'attractivité entre deux territoires, assortie d'actions en matière d'économie circulaire pour développer les avantages comparatifs.

PARTIE III.

Les quatre boucles vertueuses de l'économie circulaire en faveur du dynamisme des territoires

L'attractivité du territoire peut se décliner en quatre facteurs interdépendants. La partie ci-après présente ces quatre facteurs :

- Le solde démographique ;
- Les dynamiques socio-économiques ;
- La régénération des formes urbaines ;
- Les politiques territoriales.

et y accole des actions d'économie circulaire, à même d'engranger un cercle vertueux d'activités sur le territoire.

3.1 L'économie circulaire en soutien au solde démographique d'un territoire

A. La constitution d'un récit de territoire : préservation des ressources naturelles, du patrimoine architectural et des produits emblématiques du territoire.

Selon la stratégie voulue, un territoire pourra voir un intérêt à attirer de nouveaux habitants pour redynamiser son tissu économique, développer une filière ou rajeunir sa population, tout en maintenant un solde migratoire équilibré pour préserver la qualité de vie (éviter une flambée des prix du logement par exemple).

D'une manière générale, la capacité d'un territoire à garder ses résidents lui assure une stabilité et une visibilité dans ses rentrées fiscales et son capital humain.

Parmi les facteurs explicatifs du solde migratoire et démographique, on trouve la notion de qualité de vie (environnement, cadre de vie) et l'offre de services solidaires et accessibles, proposée aux résidents (accès aux soins, à l'éducation, offre culturelle...).

L'économie circulaire va faciliter la construction d'un récit de territoire, en proposant des actions concrètes en faveur des ressources naturelles du territoire et d'une offre de services durable et attractive.

Le projet de territoire de Paris-Saclay

Le territoire de Paris-Saclay a construit une véritable feuille de route au sein d'un " *Projet de Territoire*" de 2016 à 2026¹¹. Le projet a pour objectif de renforcer l'identité communautaire tout en assurant l'essor de son développement territorial autour de 4 axes stratégiques :

- AXE 1. Une politique de développement économique affirmant la primauté de l'emploi et la création de richesses ;
- AXE 2. Une politique des déplacements facilitant le quotidien des usagers ;
- AXE 3. Un aménagement durable conservant un cadre de vie privilégié et équilibré ;
- AXE 4. Une politique de cohésion sociale valorisant les dynamiques locales et contribuant au rayonnement communautaire.

Pour répondre à ces 4 axes stratégiques, l'économie circulaire constitue un levier formidable : promouvant une gouvernance partagée et la coopération des acteurs, elle permet de lutter contre l'étalement urbain, d'offrir un habitat digne pour tous, de favoriser les circuits courts et de proximité, etc.

La communauté d'agglomération a également une orientation spécifiquement consacrée à l'économie circulaire "*appréhendée dans son ensemble, de la production (promotion d'un nouveau modèle économique), à la fin de vie des biens (recyclage, réutilisation), en passant par la consommation (sensibilisation des citoyens)*"¹²

B. L'économie circulaire comme levier de préservation et de valorisation des ressources-clés du territoire

La qualité de vie perçue sur un territoire est très liée aux caractéristiques-clés du territoire : la situation géographique, le patrimoine naturel et culturel, la qualité de l'air et de l'eau.

L'économie circulaire peut participer à la préservation des eaux et du sol et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique.¹³



GRDF

LES GAZ VERTS AU CŒUR D'ÉCOSYSTÈMES LOCAUX DE PRODUCTION ET D'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'urgence climatique appelle à une accélération des transitions énergétiques et écologiques. Dans ce contexte, les territoires sont des maillons essentiels de mobilisation et d'accompagnement des projets d'énergies renouvelables. Leur action se situe à de nombreux niveaux, que ce soit la planification énergétique, l'accompagnement des projets de production de gaz vert, ou encore le développement de ses usages, le tout dans une logique d'économie circulaire.

En tant que principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF œuvre avec l'ensemble des parties prenantes pour remplacer dès aujourd'hui le gaz fossile par des gaz renouvelables et produits localement et ainsi renforcer l'autonomie et la résilience énergétique des territoires.

Un appel à projet "Territoires engagés gaz vert" pour valoriser les initiatives locales

Afin de valoriser et d'accroître l'engagement des territoires en faveur des gaz verts, GRDF a lancé en juin 2022, un appel à projets (AAP) destiné aux collectivités ou aux syndicats d'énergie, réalisé en partenariat avec l'Institution Nationale de l'Économie Circulaire (INEC), le Réseau pour la transition énergétique (CLER) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Au total, 31 territoires (communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), départements, régions) ont participé à cet AAP. Planification territoriale du développement du gaz vert et de ses usages dans le bâtiment ou la mobilité, accompagnement des projets, investissement financier, valorisation des boues de station d'épuration, organisation de la collecte de biodéchets, groupements d'achats gaz vert ou encore mise en place d'actions de communication et de sensibilisation.... Les initiatives d'économie circulaire et de transition énergétique réalisées par les territoires et présentées dans le cadre de cet appel à projets sont nombreuses et illustrent de façon concrète l'engagement des territoires.

<https://act4gaz.grdf.fr/aap-territoires-engages-gaz-vert-grdf-publie-un-recueil-presentant-31-projets-de-territoires>

Le projet d'entreprise de GRDF "VERT L'AVENIR" 2019-23 donne une place centrale à la transition écologique en visant 100% de gaz vert dans les réseaux en 2050.

La RSE est au cœur de ce projet et concrétise l'engagement de GRDF pour la transition écologique et solidaire. L'économie circulaire est identifiée comme un levier d'action clef pour intégrer les enjeux de préservation des ressources naturelles, de limitation et de recyclage des déchets. GRDF cherche à en intégrer les grands principes dans ses activités directes.

Ainsi plus de 60 initiatives circulaires ont été mises en place et plusieurs dizaines de projets sont en cours sur tous les territoires, en lien avec le traitement et la collecte des déchets, l'éco-conception, l'accompagnement d'associations locales et de partenariats locaux, ou encore des déménagements solidaires. GRDF est également engagé dans l'économie circulaire par son implication dans le développement des gaz verts sur les territoires.



Elle contribue également à renforcer les aménités¹⁴ en contexte urbain, par exemple en végétalisant des parcelles pour lutter contre les îlots de chaleur, mais également en constituant un patrimoine architectural exemplaire afin de renforcer l'attractivité physique de certains sites (bâtiments éco-conçus, utilisant des matières premières renouvelables ou réemployées, réhabilitation du patrimoine selon des principes de l'économie circulaire...)



La Ville de Roubaix : un projet de reconversion du couvent des Clarisses en Maison de l'Économie circulaire et du zéro déchet à Roubaix

Un couvent inoccupé depuis 2008 a fait l'objet d'un appel à projet de reconversion en 2019 par la Ville de Roubaix, désireuse de valoriser le patrimoine existant sur son territoire. Cet appel à projet a été remporté par l'association d'architecture ZERM, spécialisée dans la réhabilitation et l'utilisation de matériaux de réemploi. L'ambition de la Ville de Roubaix est de transformer le couvent en Maison de l'Économie circulaire et du Zéro Déchet, lieu emblématique du dynamisme de la ville sur ce sujet, capable d'accueillir des événements-phares et d'assurer le rayonnement du territoire.

Un bail de 3 ans a été signé avec la Ville pour une occupation transitoire entre la vacance urbaine et le projet de Maison de l'Économie circulaire. L'Association d'architecture ZERM a dû emménager progressivement dans les lieux, de "manière adaptée et mesurée" : s'interroger sur l'atteinte d'un confort suffisant au quotidien et au fil des saisons dans des lieux vastes, non-isolés, dont l'aspect historique doit être conservé, tout en générant le moins d'impacts négatifs possibles, dans un esprit de frugalité.

L'association met à disposition des espaces de travail au sein du lieu pour des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dont des associations locales (comme le Cabas du Sourire qui distribue des invendus alimentaires).

Réduction des consommations énergétiques, utilisation de matériaux de réemploi, réactualisation de mobiliers, utilisation d'isolants oubliés, conscientisation de la provenance des produits consommés et gestion des déchets sont autant de sujets traités. À titre d'exemple, les tables pour la buvette de la Maison ont été conçues à partir de la flotte de mobiliers datant des années 60 du Collège Baudelaire à Roubaix.

Ouvrir le bâtiment, ses cours et ses jardins, conçus pour une vie cloîtrée, sur le quartier de l'Épeule et à tous les publics est aussi un objectif fondamental du projet, afin que le territoire se réapproprie cet objet du patrimoine.

L'économie circulaire participe également à la création de symboles, en permettant par exemple l'émergence de quartiers, de produits, de marques ou de labels emblématiques du territoire. De cette façon, il devient possible d'inscrire le territoire dans un véritable récit fédérateur, moteur d'attractivité, à l'image des communes de Saint-Denis et Saint-Ouen qui accueilleront le Village des Athlètes dans le cadre des Jeux Olympiques.

SOLIDEDO : des ouvrages olympiques et paralympiques durables, pensés comme futur espace de vie et d'activité au service du territoire.

La Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEDO), établissement public chargé de délivrer les équipements pour les Jeux de 2024, a développé des constructions alignées aux exigences des Accords de Paris pour le climat. Soucieux de s'inscrire dans une vision à long terme, la structure élabore des bâtiments réversibles et résilients qui offriront un cadre de vie idéal pour les futurs habitants.

Situé sur les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et L'Île-Saint-Denis, le village des athlètes participe au développement de ces territoires en les mettant au cœur d'un événement international, porteur d'un récit fort et fédérateur autour des valeurs du sport. Le projet met en œuvre une stratégie d'excellence environnementale avec plusieurs objectifs ambitieux, directement inspirés des principes de l'économie circulaire :

- 96% des déchets de démolition ont été revalorisés lors de la phase de déconstruction ;
- 500 000 tonnes de déblais ont été évacuées par voie fluviale pour limiter les émissions de CO₂ et les nuisances sonores ;
- 100% du bois utilisé est issu de forêts éco-gérées (dont 30% en France) ;
- 75% des matériaux utilisés seront démontables et réemployables lors de la phase de réversibilité ;
- 90% des eaux grises du « bâtiment cycle » seront recyclées et réutilisées sur le site, permettant une baisse de 60% de la consommation d'eau potable ;
- 6 hectares d'espaces verts seront créés et participeront à la préservation de la biodiversité ;
- 70% d'énergies renouvelables pourront être assurés grâce au réseau de chaleur et de froid, et au photovoltaïque.

D'autre part, la Charte en faveur de l'emploi et du développement territorial, signée par les cocontractants de la SOLIDEDO, favorise l'insertion professionnelle, l'emploi et le développement du territoire. Une fois les Jeux terminés et la phase de réversibilité achevée, le quartier pourra accueillir 6 000 habitants, 3 200 m² de commerce de proximité et 120 000 m² d'activités, bureaux et services.

C. La fidélisation des résidents grâce au développement d'une offre de services solidaires et accessibles

Les services à destination des résidents (écoles, établissements culturels et sportifs, offre médicale, vie associative, transports...) sont fondamentaux dans les critères d'implantation des habitants et des entreprises, lesquelles par ricochet, créent des emplois et attirent de nouveaux résidents.

Or, l'économie circulaire peut avoir des effets positifs sur la qualité et le nombre de services proposés aux populations implantées sur un territoire.

D'abord, concernant l'accessibilité aux services de base, comme les transports ou la santé : celle-ci peut être améliorée grâce à la mutualisation des équipements. Les parkings, qui occupent souvent une place importante dans les zones d'activités, sont un parfait exemple : selon les temporalités, les usages peuvent différer. Ainsi, une aire de stationnement peut devenir, selon la période de la journée, une zone de marché ou une aire de loisirs. Un document de la CCI Pays de Loire¹⁵ relate ainsi le cas du parking Leclerc de Saint-Herblain, mis à disposition du Zénith de Nantes, les soirs de concert, ce qui évite ainsi la démultiplication des zones de stationnement.

Toujours sur la voie publique, le développement de l'économie collaborative, en encourageant le covoiturage par exemple, permet de réduire le nombre de voitures en circulation contribuant ainsi à limiter la pollution et l'engorgement des réseaux routiers et de transports.

Au niveau d'un quartier, les mêmes principes peuvent s'appliquer, avec le déploiement de la mixité d'usage et de la modularité qui permet d'offrir une certaine flexibilité aux installations, en les faisant évoluer en fonction de la demande des habitants, notamment les infrastructures sportives, culturelles et commerciales.

L'économie circulaire favorise la création de nouveaux services grâce à une meilleure écoute des besoins et attentes des résidents. Cette logique d'écosystème permet de faire émerger des lieux adaptés au désir de chacun : conciergerie, jardins partagés, animation de friches, etc. Ces nouveaux services redynamisent le tissu social et sont générateurs de créativité et de bien-être, à l'échelle du territoire.



Un quartier au cœur de la ville, aux multiples usages

La caserne de Reuilly est un ancien site militaire dans le XII^e arrondissement de Paris, cédée par l'État au bailleur social Paris Habitat pour réhabiliter le site en un quartier mixte et ouvert aux habitants, tout en préservant son aspect historique dans le cadre d'une politique de changement d'usage, en zone urbaine dense.

Afin d'encourager la mixité sociale, le quartier est composé de logements pour différents publics, d'espaces publics et de services de proximité (crèche, commerces, artisanat, cabinet médical) qui favorisent la mixité d'usage et la cohabitation avec les riverains.

Les habitants du quartier ont été pleinement associés à l'opération avec l'organisation de réunions publiques d'information, des ateliers de co-construction, etc.

Le projet a également réemployé 11 lots de matériaux (radiateurs, placards, grilles de fenêtres, etc.) d'un poids total de 640 tonnes et intégré des clauses d'insertion ambitieuses tout au long du chantier.

Au niveau des entreprises, l'économie circulaire participe au déploiement d'une offre attractive de services mutualisés d'équipements et services techniques, tels que cantine, crèche, sécurité et nettoyage, portage d'emplois partagés et promeut également le développement des mobilités douces au sein des entreprises.



Zenride : location de vélos pour les entreprises et leurs salariés

Zenride est une entreprise offrant un service de location de vélos aux entreprises désireuses de déployer une flotte pour ses salariés. Zenride entend favoriser le développement de ce moyen de transport respectueux de l'environnement en facilitant et en digitalisant son accès.

Cette initiative résulte à la fois des besoins nés de l'évolution réglementaire, de la politique RSE des entreprises et de la demande des salariés en termes de moyens de déplacement responsables (63% des salariés désirent passer aux mobilités actives durant leurs trajets domicile-travail). L'employeur pourra alors mettre en avant cette possibilité de location comme un avantage salarial au-delà du renforcement de son engagement RSE.

À l'échelle du territoire, l'activité de Zenride promeut une mobilité décarbonée qui désengorge les centres-villes, lutte contre la pollution atmosphérique (avec une économie moyenne de -320 kg de CO₂ par salarié utilisateur) et améliore le bien-être des salariés.

La proposition de service de Zenride comprend toutes les réparations pour chaque vélo ainsi que la révision annuelle à faire pendant les 3 ans du contrat.

Le salarié a aussi le choix à la fin des 3 ans de racheter son vélo ou non. Si le salarié n'accepte pas l'offre de rachat, le vélo est revendu à Upway ou à une autre entreprise de seconde main. L'offre est également en cours d'évolution pour proposer des vélos de seconde main.

3.2 L'économie circulaire au service du capital humain et du développement des activités sur le territoire

En premier lieu, cette partie abordera la question des dynamiques socio-économiques qui régissent un territoire sous l'angle du capital humain et de l'emploi.

En effet, l'économie circulaire déployée à l'échelle du territoire permet le développement et l'ancrage d'activités pérennes et non-délocalisables, entraînant la montée en compétences des collaborateurs et des publics éloignés de l'emploi.

Dans un second temps, cette partie abordera la question de l'économie circulaire au regard du système productif en ce qu'elle génère comme gains de compétitivité pour les acteurs économiques, tout en suscitant des dynamiques collaboratives vertueuses.

A. L'économie circulaire génératrice d'emplois pérennes et non-délocalisables sur le territoire

Le capital humain correspond aux caractéristiques de la population active localement : les connaissances et compétences accumulées (maîtrise des langues, savoir-faire spécifique...), les ressources humaines disponibles immédiatement ou à court terme, les effectifs sur une filière donnée, la qualification de la main d'œuvre, les coûts salariaux, la productivité, etc.

L'économie circulaire favorise la construction d'une valeur territoriale collective. Elle capitalise sur les ressources des territoires et les savoir-faire traditionnels pour développer une stratégie d'excellence, de nouvelles compétences et des procédés innovants.

D'autre part, l'économie circulaire participe à la formation des travailleurs moins qualifiés présents sur le territoire. À titre d'exemple, les nouvelles filières de l'économie circulaire et l'élargissement des filières Responsabilité Élargie du Producteur (REP) constituent autant d'opportunités de création d'emplois à forte densité de main d'œuvre. Ces activités de collecte et de tri des déchets, de réparation, de réemploi et de recyclage sont un support privilégié pour les structures d'insertion.

Elles apportent ainsi une réponse à la fois aux enjeux d'insertion de personnes éloignées de l'emploi et aux besoins de main-d'œuvre de ces métiers de l'économie circulaire en formant des travailleurs compétents et qualifiés sur le marché du travail.

B. L'économie circulaire en soutien d'un système productif plus vertueux, à l'échelle d'un territoire

L'économie circulaire peut être un levier de revitalisation des territoires en difficulté, à l'instar des "*Phoenix territories*", territoires qui ont connu une forte dévitalisation et qui "*renaissent*", notamment grâce à des dynamiques d'économie circulaire. À l'image de Détroit, capitale de l'industrie automobile américaine jusque dans les années 1930, avant de connaître un important déclin économique avec le départ de sa population (1,5 million d'habitants en 1970 à 713 000 habitants en 2010) et la désertion de nombreux services publics. Le départ d'acteurs économiques majeurs a provoqué un effet boule de neige et la faillite économique du territoire.

Aujourd'hui, Détroit est le symbole de la fin d'un modèle, il tente de regagner en attractivité notamment en portant de nouvelles opportunités d'innovations par le biais d'initiatives citoyennes (agriculture urbaine, etc.) et associatives telles que *Greening of Detroit* qui transforme les friches urbaines, dispense des formations et éduque la jeunesse sur les sujets de développement durable.

Les entreprises qui s'installent sur le territoire peuvent d'ailleurs jouer un rôle d'aimant à l'égard d'autres activités et attirer de nouveaux habitants, notamment lorsqu'il s'agit d'acteurs leaders ou réputés sur une filière ou un secteur donné.

L'économie circulaire permet de développer, sécuriser et renforcer le pool d'acteurs économiques présent sur un territoire. Les dynamiques d'échanges, de synergies et de mutualisation qu'elle génère ancrent les activités localement et sécurise la présence d'acteurs économiques majeurs.



ECOCIR – UN PROJET UNIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

En 2014, le SIVERT* engage des études pour récupérer et valoriser la chaleur non utilisée lors de la production d'électricité en sortie de turbine, l'énergie fatale.

Suite à cette phase d'étude, le territoire choisit de mettre en œuvre un projet de maraîchage, les Serres de la Salamandre. Outre la valorisation de la chaleur fatale, cette nouvelle activité créatrice d'emplois permet de produire localement des légumes majoritairement importés, et donc de renforcer la souveraineté alimentaire du territoire. Les porteurs du projet se sont attachés à travailler en concertation avec les associations de protection de l'environnement (FNE, la Sauvegarde de l'Anjou et la LPO), et à porter notamment une attention particulière à la préservation des ressources en eau.

Le réseau de distribution de gaz, épine dorsale de l'écosystème d'économie circulaire ECOCIR

Les arrêts techniques annuels de l'UVE Salamandre ne permettent pas d'alimenter les serres en chaleur toute l'année : le choix est fait de raccorder la ZAC Salamandre au réseau et de construire une chaufferie gaz pour pallier ces interruptions. Pour ce faire, les équipes de GRDF, en lien avec le Syndicat Intercommunal d'énergie du Maine-et-Loire (Siéml), ont mené les travaux de raccordement de la ZAC au réseau de distribution. Au-delà de l'amenée du gaz pour les besoins de la serre, la construction de ce réseau a généré plusieurs impacts positifs pour le territoire :

- Décarbonation des transports : pour des questions de déploiement d'écomobilité et de rentabilité économique des infrastructures, un projet de station BioGNV prend forme sur la ZAC sous forme d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Baugeois-Vallée Énergies Renouvelables (BVER), fruit d'une collaboration entre différents acteurs du territoire. En valorisant sous forme de carburant le biométhane localement, la station permet aux véhicules des entreprises, salariés et particuliers du territoire (via le projet Mobil'Ethic) de réduire leurs émissions de CO₂ de 80% par rapport au diesel ;

- Production de gaz renouvelable et local : l'infrastructure a accéléré l'émergence de deux projets de méthanisation agricole, l'un à Lasse porté par la Société Noyant Bio Énergies, construit sur la ZAC, l'autre par Bauge Agri Méthane à proximité immédiate du réseau. Au total, le biométhane produit par les 34 exploitations permettra de couvrir, à compter de 2024, près de la moitié de la consommation annuelle des deux communes à proximité de la ZAC et les besoins de la station bioGNV.



*Le SIVERT est constitué de cinq membres : le Syndicat 3Rd'Anjou, Saumur Val de Loire, Baugeois Vallée, Anjou Bleu Communauté et le SMIPE Val Touraine Anjou. Il représente 310 000 habitants. Dès sa création, le SIVERT a fait de la valorisation des déchets sa responsabilité écologique, mais aussi une opportunité pour le territoire. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Salamandre permet de valoriser les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en énergie, notamment électricité.

Au sein même des entreprises, des réflexions autour de l'économie circulaire permettent de réfléchir à de nouveaux modèles économiques (économie de la fonctionnalité, développement de l'éco-conception, etc.), d'améliorer la compétitivité grâce aux démarches d'efficacité énergétique et d'allocation de la ressource¹⁶, d'insuffler plus de sens au travail et de générer la montée en compétences des collaborateurs¹⁷. Tout cela contribue à une meilleure santé des acteurs économiques, tout en renforçant les liens avec le territoire sur lequel elles sont implantées.



VALDELIA

L'ACCÉLÉRATEUR DU BATIMENT CIRCULAIRE ET DURABLE EN PARTENARIAT AVEC LES CANAUX ET SUEZ & LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ AVEC TERRES D'EFC

Valdelia est un éco-organisme agréé par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour organiser depuis plus de 10 ans la collecte, le réemploi, le recyclage et la valorisation des mobiliers professionnels en fin de vie. En 2023, l'éco-organisme étend son champ d'actions en obtenant l'agrément sur la filière de responsabilité élargie des producteurs de produits et matériaux du bâtiment. L'objectif principal de Valdelia est de créer et de promouvoir des pratiques durables et circulaires favorisant la seconde vie des produits telles que la vente de mobiliers d'occasion, le réemploi, la réutilisation, l'upcycling et le recyclage.

Pour atteindre cet objectif, Valdelia soutient également des projets sur le territoire national. Ainsi, l'éco-organisme a notamment lancé récemment deux programmes clés qui visent à encourager ses adhérents à interroger leurs processus de fabrication et à faire émerger de nouveaux modèles économiques.

L'Accélérateur du Bâtiment Circulaire et Durable Soutenir le développement de l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment

L'éco-organisme Valdelia, l'association Les Canaux et SUEZ, ont créé l'Accélérateur du Bâtiment Circulaire et Durable (ABCD). Le premier programme d'accompagnement qui vise à accélérer la transformation de la filière de la construction, de ses acteurs et de ses métiers sur les territoires, en soutenant le développement de solutions concrètes en faveur de la transition écologique.

Pendant 16 mois, 13 entreprises, principalement basées en Nouvelle-Aquitaine, bénéficient d'un accompagnement sur-mesure et du soutien d'un réseau d'experts pour les aider à consolider leur modèle économique et développer opérationnellement leur projet et leurs solutions. Ils pourront expérimenter leurs solutions d'économie circulaire dans les conditions réelles sur des chantiers de VINCI Construction en Nouvelle Aquitaine, et accéder à des gisements de matériaux ainsi qu'à des espaces de prototypage.

Développer des solutions concrètes en faveur de la transition écologique du Bâtiment

Raréfaction des ressources, accumulation des déchets, émissions carbone... Le secteur du Bâtiment opère un profond changement afin d'intégrer ces enjeux environnementaux tout au long de sa chaîne de valeur. Un changement encouragé par les récentes lois et réglementations telles que la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) ou la RE2020 qui promeuvent des approvisionnements plus durables des matériaux et mettent en œuvre une filière REP pour les déchets du bâtiment.

L'Accélérateur du Bâtiment Circulaire et Durable participe à cette transformation de la filière, de ses acteurs et de ses métiers et vise 4 objectifs :

1. Inscrire le secteur du Bâtiment dans une dynamique de structuration des pratiques circulaires, durables, responsables, sur le territoire.
2. Accompagner la transition écologique du territoire en faisant converger filière Bâtiment, ESS et économie circulaire.
3. Accompagner la structuration d'entreprises et le développement d'acteurs innovants autour des produits et matériaux issus de la construction.
4. Favoriser la création d'emplois locaux et inclusifs dans l'économie circulaire.



Programme d'accompagnement à l'économie de la fonctionnalité en partenariat avec Terres d'EFC Occitanie

L'économie de la fonctionnalité est l'un des 7 piliers de l'économie circulaire. Il s'agit d'un référentiel qui permet de concilier performance économique, sociale et environnementale, en rapprochant la valeur économique de la valeur d'usage. Dans ce modèle, les entreprises ne vendent pas seulement des biens matériels, mais elles offrent également des services et des fonctionnalités liés à ces biens. L'enjeu est de parvenir à progresser vers un modèle qui redéfinit ce qui a de la valeur et la manière de la produire en fonction de l'utilité du bien ou du service produit. Dans la filière ameublement, ce modèle permettrait de proposer aux clients finaux non plus des produits (une table, des chaises, des rangements) mais plutôt un usage (un agencement), englobant plusieurs services tels que la location, la réparation ou encore le reconditionnement.

Valdelia offre la possibilité à ses adhérents de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour transformer leurs modèles économiques en incluant davantage de circularité dans leurs pratiques.

Grâce au partenariat noué avec Terres d'EFC Occitanie, 5 adhérents Valdelia seront accompagnés sur 2 ans à partir de 2023.

Le programme sera rythmé de temps d'échanges collectifs, de suivis individualisés et de moments de réflexivité, permettant aux structures de capitaliser sur cette expérience :

- La réduction des coûts : en adoptant une approche basée sur l'économie de la fonctionnalité, le dispositif permet aux entreprises de rationaliser l'utilisation des ressources matérielles, de réduire les dépenses liées au mobilier de bureau et d'optimiser les coûts d'exploitation à long terme ;
- L'innovation et la différenciation : en encourageant l'innovation dans la conception et la fourniture de solutions de mobilier de bureau, le dispositif aide les entreprises à se démarquer sur le marché en proposant des offres servicielles rentables, désirables et innovantes. Cela peut renforcer leur positionnement concurrentiel et attirer de nouveaux clients ;
- L'impact environnemental positif : le dispositif favorise l'adoption de pratiques responsables en matière de gestion des ressources et de réduction des déchets dans le secteur du mobilier de bureau. En prolongeant la durée de vie des produits, en favorisant le réemploi, le recyclage, la location ou le développement de services, il contribue à réduire l'empreinte écologique et à préserver les ressources naturelles ;
- La coopération et les partenariats : le dispositif favorise la collaboration entre les différents acteurs de la chaîne de valeur, tels que les fabricants, les distributeurs, les agenceurs, les utilisateurs finaux et les organismes de recyclage. Cela permet de développer des partenariats stratégiques et de renforcer l'écosystème du mobilier de bureau durable sur le territoire.

L'ensemble de ces programmes permet d'améliorer la compétitivité des entreprises présentes en Occitanie et en Nouvelle Aquitaine, développe leur ancrage dans l'écosystème local et dynamise ainsi l'ensemble du tissu économique du territoire.

En outre, le déploiement de l'économie circulaire à l'échelle d'un territoire développe les dynamiques coopératives et la structuration de réseaux économiques, qui peuvent être à l'initiative de collectivités locales.

Ces derniers facilitent l'intégration des primo-arrivants sur le territoire, la mise en relation entre acteurs économiques (clients, partenaires, fournisseurs), la coopération interactives et in fine, le développement de la confiance ainsi que l'enracinement des activités sur la zone¹⁸.

Parmi les acteurs qui animent des réseaux, on peut citer les CCI, les réseaux d'affaires, les pôles de compétitivité, les associations ou les clubs d'entreprise, les fédérations professionnelles... Au-delà des réseaux d'acteurs économiques, des réseaux spécifiques à l'économie circulaire ne cessent de se développer : la quasi-totalité des pays européens dispose d'a minima un réseau sur le sujet, visant en priorité le public "Entreprises"¹⁹. Au niveau régional, les clubs économie circulaire sont également légion : comité francilien de l'économie circulaire, CREC, RECITA... réseaux régionaux d'écologie industrielle, club d'économie de la fonctionnalité (Noé, Idée Alsace).

Toutes ces structures proposent des espaces d'échanges conviviaux, structurant pour la dynamique économique. L'économie circulaire permet ainsi de redynamiser des espaces qui étaient auparavant fortement polarisés autour des grandes métropoles, en générant de nouvelles activités ancrées sur le territoire, en constituant des réseaux d'acteurs et en attirant de nouvelles populations.



La plateforme Grand Paris Circulaire de la Métropole du Grand Paris – une plateforme collaborative pour les acteurs de l'économie circulaire à l'échelle du territoire

La plateforme Grand Paris Circulaire est un outil réunissant un réseau d'acteurs publics et privés intéressés par les enjeux d'économie circulaire à l'échelle du territoire. Cette initiative permet d'installer une dynamique territoriale en fédérant une communauté d'acteurs engagés.

La plateforme centralise principalement des ressources méthodologiques, opérationnelles et documentaires. Elle permet d'encourager et d'aiguiller les acteurs désireux d'entreprendre des démarches d'économie circulaire sur le territoire en facilitant la prise de décision et la mise en œuvre d'actions. De même, elle valorise le travail de ses contributeurs en leur donnant une visibilité leur permettant alors d'établir de potentielles coopérations.

En complément de cet outil qui valorise le dynamisme des territoires métropolitains, la Métropole du Grand Paris organise depuis 2017 un grand rendez-vous de l'économie circulaire : le Grand Paris Circulaire. Cet événement a vocation à mettre en lumière les initiatives circulaires et solidaires présentes sur son territoire ainsi que de mettre en relation les acteurs actifs sur le sujet (territoires, acteurs économiques et associatifs). La dynamique métropolitaine se retrouve renforcée par ce type d'événement, complémentaire à la plateforme collaborative.

3.3 Des formes urbaines à réinventer

Dans cette partie, les formes urbaines seront abordées selon trois angles : l'aménagement du territoire, les infrastructures et réseaux de transports, et les zones d'activités.

A. L'aménagement du territoire

Actuellement, la ville fonctionne en système linéaire. L'aménagement et la construction sont pensés pour un usage dédié. Or, les besoins étant en constante évolution, le bâti est voué à être délaissé ou détruit lorsqu'il ne répond plus aux exigences (vieillesse de l'infrastructure, nouveaux besoins, nouvelles réglementations, etc.).

Cette forme d'obsolescence programmée accélère la formation de friches, d'espaces vacants, de logements vides et favorise le phénomène d'étalement urbain. L'augmentation des distances entre les différentes infrastructures intensifie les flux de transports et demande d'aménager des réseaux (routes, électricité, assainissement) coûteux pour garantir une accessibilité et un cadre de vie fonctionnel. La fracture sociale déjà présente en reléguant une partie des citoyens en périphérie des villes est amplifiée et contribue à la désertion des centres-bourgs. S'en suit une perte d'attractivité économique et commerciale.

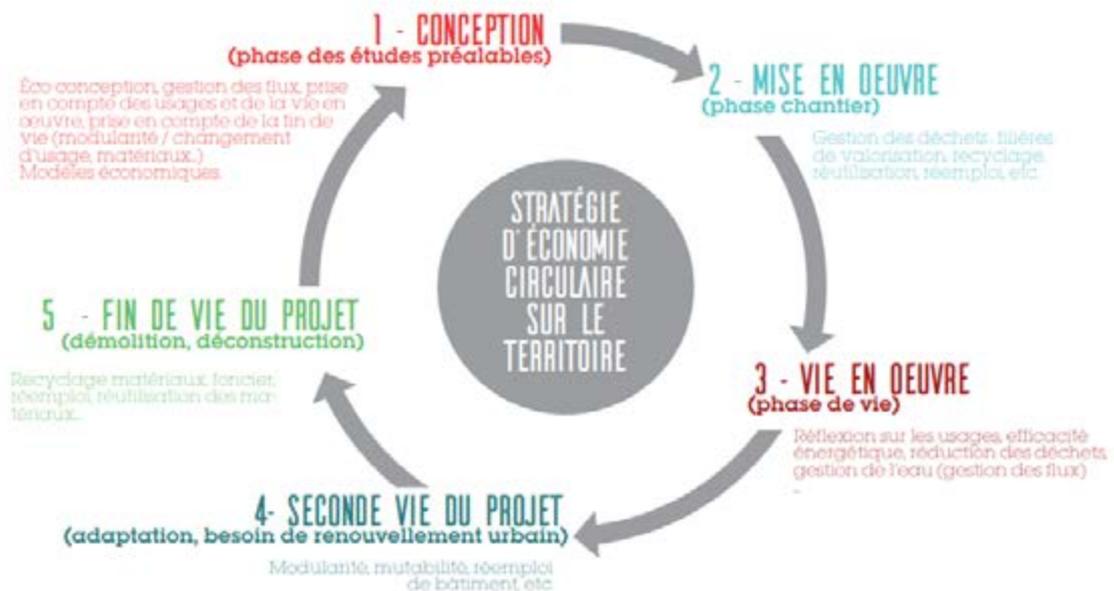
Appliquée à l'aménagement, l'économie circulaire est un levier d'action puissant pour répondre aux enjeux d'étalement urbain et d'artificialisation des sols en organisant la ville pour qu'elle se reconstruise sur elle-même. Par son caractère systémique et intégré, elle permet d'interroger la planification et les pratiques, à toutes les échelles, pour introduire la notion d'usage efficace des ressources en privilégiant les synergies locales.

Pour construire une stratégie circulaire d'aménagement, on peut s'intéresser au fonctionnement métabolique du territoire. Les études de métabolisme urbain sont des outils d'analyse des flux entrants, sortants et des stocks disponibles sur un périmètre donné. Cela permet de visualiser les gisements de richesses matérielles, énergétiques ou intellectuelles qui différencient le territoire.

Cette vision de la structuration du système territorial doit contribuer à faciliter les réflexions stratégiques et alimenter la prise de décision politique pour optimiser les modes de production et de consommation. On peut prendre pour exemple le développement de stratégies de maximisation de l'usage du sol et du bâti non-occupé dans un contexte de sobriété foncière.

Une approche cycle de vie est nécessaire pour identifier les différentes sources d'impacts au cours des différentes phases d'aménagement. Elle vise à anticiper la réalisation de projets d'aménagements de long terme intégrant des infrastructures réversibles, mutables et multi-usages.

L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION SUPPORT DE DÉPLOIEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Source : INDDIGO - CRÉE

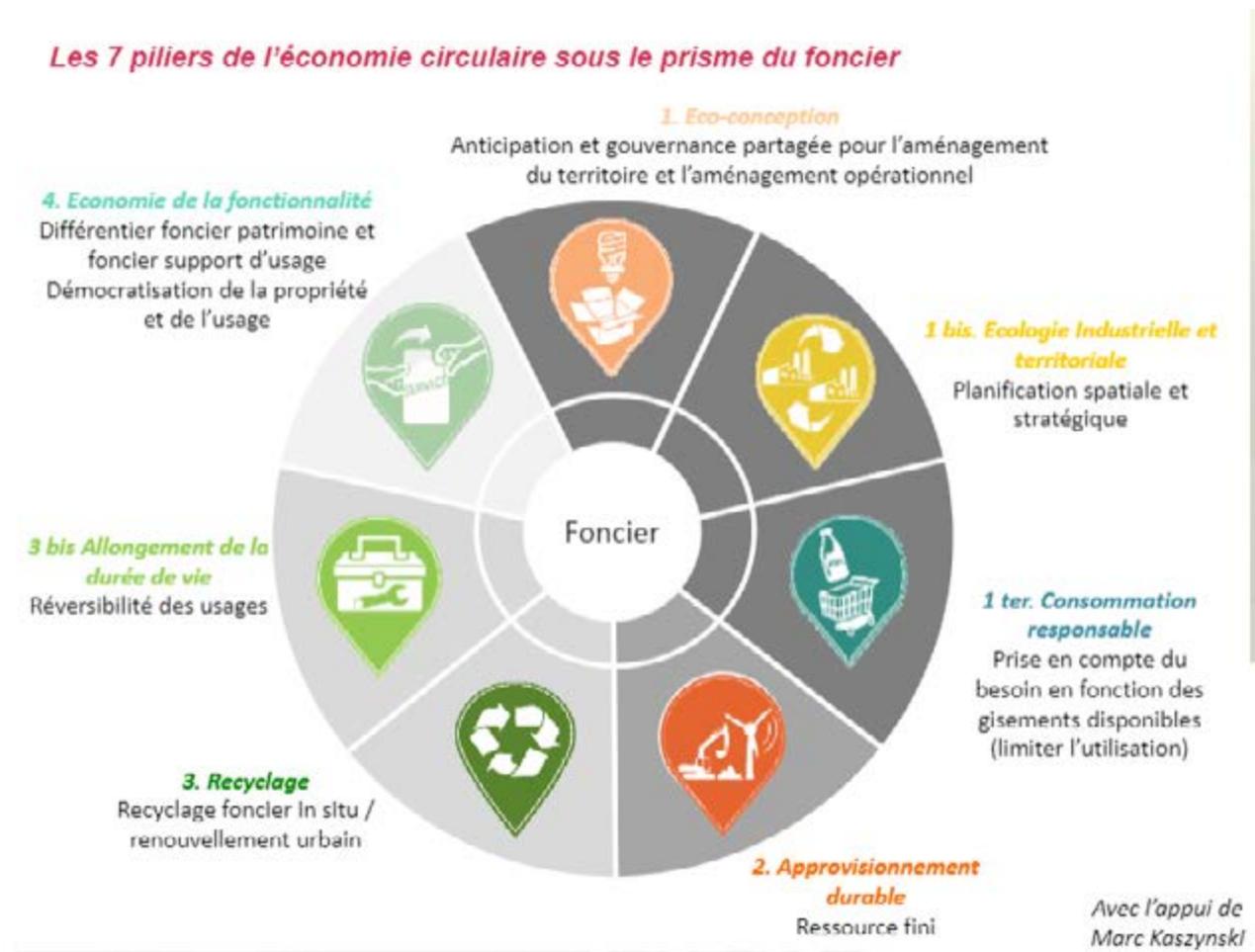
- **La mobilisation des concepts de l'économie circulaire à l'échelle opérationnelle**

Les projets d'aménagement sont conditionnés par les stratégies territoriales, elles-mêmes guidées par les lois et réglementations. Les exigences de sobriété foncière déclinées dans la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 contraignent les aménageurs à placer l'usage du foncier au centre des préoccupations. Sans détailler ses emplois possibles, considérons qu'il contribue pour l'essentiel à trois fonctions générales, communément identifiées. C'est :

1. Un objet économique, support de toutes les activités de production de biens et de services, qu'elles soient extractives, agricoles, industrielles, tertiaires et de commerces...
2. Un rapport social, régi par le droit de propriété et qui gère l'allocation de l'espace entre les différentes catégories sociales par des mécanismes de sélection.
3. Une ressource naturelle, un sol, réservoir de biodiversité et producteur de services écosystémiques.

Cristallisant les conflits d'usages, il se trouve au cœur d'une régulation qui articule d'un côté les marchés fonciers et immobiliers et de l'autre l'intervention de la puissance publique.

L'ADEME a conçu un référentiel pour appliquer les 7 champs de l'économie circulaire au foncier et à ses usages²⁰ :



20. Cf. conférence ORÉE du 28 février 2017

Cette approche vise à encourager le développement urbain dans l'emprise de la ville déjà là avec :

- **L'intensification des usages des bâtiments**²¹ : répondre à de nouveaux besoins sans construire et renforcer l'attractivité des espaces concernés ou construire pour accueillir divers usages. Par exemple, les locaux du restaurant du Crous Mabillon à Paris sont utilisés en dehors des heures de repas comme un espace de coworking ;
- **La transformation des bâtiments existants** : mettre fin à l'obsolescence programmée en adaptant les bâtiments pour allonger leur durée de vie et éviter la démolition / déconstruction. Le cabinet d'architectes Encore heureux a permis la transformation d'un parking en immeuble de logements²² ;
- **La densification des espaces urbains** : construire pour répondre aux besoins sans étaler la ville avec l'ajout d'un étage à un bâtiment par exemple ;
- **Le recyclage des sols** : déconstruire pour disposer de foncier nu disponible à une nouvelle urbanisation ou une renaturation. L'EPF Hauts-de-France renature des parcelles de foncier en friches dans l'attente d'une requalification.

De nombreux outils tels que la plateforme Expérimentations urbaines²³ proposent des ressources documentaires (guides, études, retours d'expériences etc.) sur les nouveaux modes de faire la ville ainsi que des outils d'aide à la décision et à la programmation de projets urbains circulaires.

- **La réhabilitation des friches : un enjeu majeur d'aménagement**

Les constantes mutations des villes ont favorisé l'apparition de friches de toute nature et leur réhabilitation concerne l'ensemble du territoire national.

Elles constituent un foncier stratégique pour générer des pratiques plus vertueuses en matière d'urbanisme. Outre l'objectif de "zéro artificialisation nette" fixé par la loi "Climat et Résilience"²⁴, la requalification est une opportunité pour redonner de l'attractivité au territoire générant une image positive de la ville et crée de la valeur foncière et environnementale en développant des projets urbains innovants comme l'illustre le projet de reconversion d'une friche urbaine à la Roche-sur-Yon.

21. densification de l'occupation dans l'espace (plus d'usage au mètre carré en même temps) ou dans le temps (usage supplémentaire dans les périodes habituellement non utilisées) 22. <https://www.construction21.org/france/case-studies/h/85-rue-petit.html> 23. <https://experimentationsurbaines.ademe.fr/economie-circulaire-et-urbanisme/> 24. Loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 qui vise à atteindre un objectif intermédiaire de 50% de réduction du rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces NAF d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Il s'agirait ensuite d'atteindre "l'absence de toute artificialisation nette des sols" en 2050



Wigwam - Intervenir sur les projets urbains de manière régénérative pour les territoires

Wigwam est un bureau d'études et de conseil créé en 2007, composé de 15 personnes aux profils variés et spécialisé dans les approches bas carbone et circulaires à diverses échelles : bâtiment, quartier, territoire, organisation.

À l'échelle du territoire, Wigwam adopte une méthodologie régénérative de manière à toujours "Agir avec impact" au-delà des limites d'un projet urbain tout en prenant en compte des trajectoires pour 2050.

Le projet Éclosia Parc, de reconversion d'une friche de 6 hectares, porté aux côtés de Vitalia Aménagement (Groupe Duret) et situé à la Roche-sur-Yon en Vendée en est un exemple. En tant qu'AMO en économie circulaire, Wigwam a développé avec les acteurs du projet une stratégie de sobriété foncière permettant de maximiser le réemploi des matériaux *in situ* et *ex situ* permettant de diminuer de 1 250 tonnes eqCO₂ l'impact du quartier et d'éviter 9 750 tonnes de déchets. L'accent a également été mis sur le développement des filières locales à travers le projet : de nombreux acteurs locaux de l'économie circulaire ont été sollicités pour réintégrer les matériaux déconstruits dans les circuits du réemploi. Les constructions neuves qui densifieront le quartier sont également un bon moyen de développer les filières. Pour cela un appel à projet innovant sera lancé à l'automne prochain pour identifier les fabricants de matériaux qui souhaitent développer une solution intégrant une grande part d'économie circulaire sur l'ensemble du quartier. Le projet compte ainsi sur le volume d'un marché suffisamment intéressant pour développer la filière circulaire en créant une opportunité de marché pour développer des emplois, des process innovants et des synergies entre les acteurs.

Un projet urbain peut également avoir un impact plus large sur l'ensemble des habitants d'une commune. En proposant des services de mobilité active et en facilitant le passage à un mode de vie moins carboné sur les postes de l'alimentation ou des biens de consommation, le projet Éclosia Parc permettra la diminution de l'empreinte carbone de tous ses usagers (31 000 tonnes eqCO₂ évaluées pour le poste mobilité sur 50 ans).



Les Circuits de l'Économie circulaire : intégrer l'économie circulaire aux échelles stratégique et opérationnelle de l'aménagement

Depuis 2015, les travaux de l'ADEME et du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont permis de mettre en avant les leviers d'action pour intégrer l'économie circulaire aux échelles stratégique et opérationnelle de l'aménagement et de déterminer 4 principes incontournables pour améliorer la mise en œuvre des démarches d'économie circulaire dans les projets d'urbanisme :

- Articuler les échelles entre stratégies et opérations ;
- Mettre en réseau les parties prenantes du projet ;
- Interroger son cycle de vie ;
- Raisonner en termes de flux, usages et économie.

En 2020, dans la continuité de ces réflexions, l'ADEME et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont lancé les "Circuits de l'Économie Circulaire". Ce cycle de conférences composé de 5 webinaires, a mis en lumière des territoires où des porteurs de projet, collectivités, aménageurs publics comme privés ont témoigné de leur engagement et de leur maturité sur le sujet de l'économie circulaire dans l'aménagement. Cette dynamique vise à fédérer, animer et acculturer une communauté d'acteurs en facilitant les échanges sur ce thème.



Accompagner les collectivités pour mobiliser du foncier : la mission de l'établissement public foncier Hauts-De-France

Opérateur du recyclage foncier depuis plus de 30 ans, l'établissement public foncier (EPF) Hauts-de-France intervient au service des collectivités du Nord, du Pas-de-Calais et depuis août 2021, de la Somme.

Il les accompagne dans la mobilisation du foncier nécessaire à la mise en œuvre de leurs projets : négociation, acquisition, gestion des biens concernés, le cas échéant déconstruction et traitement des sources de pollution concentrées, verdissement, cession. À ce titre, il agit sur tout type de fonciers dès lors qu'ils se trouvent dans l'enveloppe bâtie de la commune (biens bâtis ou non bâtis, en bon ou en mauvais état, quel qu'en soit l'usage) et au service de tout type de projets (production de logements, accompagnement des mutations économiques, revitalisation commerciale, renaturation, implantation d'équipements publics, résorption de friches, gestion des risques...).

En plus de mettre à disposition, à titre gratuit, une ingénierie experte, l'EPF apporte une aide financière au recyclage foncier en prenant en charge le financement des travaux de déconstruction et de traitement de la pollution à hauteur de 80% et celui des travaux de renaturation intégralement.

L'intervention de l'EPF permet de gérer du temps : anticiper une mutation, saisir une opportunité foncière, constituer l'assiette foncière d'un projet plus conséquent, permettre un usage temporaire le temps du montage du projet, phaser les cessions pour tenir compte du calendrier de mise en œuvre du projet...

L'EPF se veut ainsi facilitateur des projets d'aménagement des collectivités et son action permet de concilier développement et sobriété foncière.

B. Infrastructures et réseaux de transport

Les réseaux de transport, qui permettent d'accéder au territoire, mais aussi d'y transiter, d'y livrer et de s'y déplacer, sont indispensables à son attractivité. Leur qualité conditionne en effet à la fois la bonne santé économique et le dynamisme du territoire mais aussi la qualité du lien social.

Ainsi, la dotation du territoire en matière d'infrastructures et équipements nécessaires au développement des activités (ports, aéroports, plateformes de logistiques, data centers...) et à l'attractivité des employés (système de transport, logements, santé, éducatif, loisirs...) pèsent autant que la localisation géographique.

Dans ce cadre, la qualité du réseau, son interconnexion et sa multimodalité (voiture, transports en commun, vélo, marche, ferroviaire...) constituent des atouts majeurs.

En pensant les flux et les usages, l'économie circulaire permet de dimensionner ces réseaux au juste besoin en limitant l'usage des ressources foncières, énergétique et matérielles.

Grâce à l'optimisation des lieux logistiques, l'économie circulaire permet de réduire les distances à parcourir. Des infrastructures de transport efficaces permettent également le déploiement de la logistique inverse, c'est-à-dire l'organisation du retour d'un produit de consommation, après utilisation, au fabricant ou au distributeur, pour être réparé, recyclé ou éliminé, aux multiples avantages économiques (contrôle des stocks, réduction des coûts, réutilisation des matières premières, etc.) et environnementaux (gestion de la fin de vie du produit de la manière la plus vertueuse).

L'économie circulaire favorise la multimodalité, en préférant les transports propres (fluvial, ferré...) lorsque cela est possible. Enfin, elle promeut la mutualisation des transports, des fonctions logistiques, aussi bien pour les personnes et que les marchandises, via par exemple le partage des flottes de véhicules et les Plans de déplacement Inter-Entreprises²⁵.



Saint-Gobain, un acteur engagé pour le transport fluvial en Île-de-France

Acteurs engagés de la logistique fluviale sur l'axe Seine depuis plus de 20 ans, le groupe Saint-Gobain et son enseigne de distribution POINT.P développent des solutions logistiques vertueuses pour la production des matériaux et l'approvisionnement des chantiers de construction en Île-de-France.

Les sites de production de Saint-Gobain Weber (mortiers techniques et enduits) à Bonneuil-sur-Marne et POINT.P - Lussiana (parpaings et préfabriqués béton) à Montereau-Fault-sur-Yonne disposent d'un accès direct à la voie d'eau. Ils sont approvisionnés en matières premières vrac par voie fluviale et ferroviaire.

Une part importante des produits finis de ces usines est également livrée par voie fluviale avec la rotation hebdomadaire de deux péniches qui déposent chaque semaine près de 2 000 tonnes de produits palettisés sur les 10 points de vente et quais logistiques POINT.P répartis aux entrées de Paris et en petite couronne d'Alfortville à Conflans-Sainte-Honorine. Les produits sont ensuite enlevés par les entreprises pour leurs chantiers de proximité ou livrés avec des véhicules biogaz pour les derniers kilomètres en zone urbaine dense. Chaque année près de 4 000 poids lourds sont ainsi évités sur les routes d'Île-de-France avec une réduction d'émissions de plus de 20 tonnes eqCO₂.

Des déposes ponctuelles et des implantations éphémères sur un quai à usage partagé ont été expérimentées avec succès pour des chantiers emblématiques comme le Village des Jeux à Saint-Denis, le chantier de Notre-Dame ou la restauration de la station de métro Saint-Michel et de nouveaux chantiers majeurs aux abords de Paris.

Les palettes consignées sont également reprises sur le flux retour pour leur réutilisation en production et de nouvelles offres logistiques intégrant les matériaux de réemploi vont être testées.

Par ailleurs, l'offre immobilière et foncière proposée pèse également dans la balance avec, par exemple, les zones d'activités, les locaux et les bureaux. L'économie circulaire favorise le développement d'offres foncières et immobilières durables :

- Écopôles ;
- Éco-parcs ;
- Immeubles HQE qui intègrent des critères d'exigences environnementales dès la conception ou la réhabilitation du bâtiment "*qui offre une bonne qualité de vie, respecte l'environnement et apporte performance économique et énergétique*" et pour lesquels l'économie circulaire peut constituer un levier pour mettre en place ces nouvelles pratiques²⁶.

C. Les zones industrielles et d'activités

Les zones industrielles et d'activités constituent des espaces stratégiques pour les territoires. En concentrant une partie non-négligeable du dynamisme économique et industriel local, elles contribuent à ancrer la création de valeur et les savoir-faire au sein des territoires, tout en créant de nombreux emplois.

L'ère moderne a privilégié un aménagement sectoriel des territoires, avec l'avènement de l'automobile individuelle, éloignant les zones d'activités des centres, participant ainsi à la création de friches et au phénomène d'étalement urbain. Cet aménagement éloigné des centres urbains, selon l'Institut Paris Région s'expliquait notamment par une volonté de réduire l'exposition des riverains aux nuisances liées à ces activités (pollutions sonores, atmosphériques, etc.) et de garantir l'efficacité des missions sans difficulté de circulation au sein de la zone²⁷.

Progressivement, l'ancien modèle sectorisé s'est orienté vers un modèle d'augmentation d'usage des espaces avec le développement de la notion de mixité fonctionnelle, qui contribue à une allocation plus durable de l'espace et renforce l'accès des citoyens à une multitude de services²⁸ : des activités de loisirs, de commerces rejoignent ces zones d'activités et en diversifient ainsi les usages et la population. Cette tendance fait émerger de nouveaux potentiels de synergies et une utilisation plus efficiente du bâti.

En outre, la proximité géographique de ces groupements d'entreprises et d'activités industrielles permet le déploiement d'actions circulaires, avec des actions de mutualisations et de substitutions dans le cadre de démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), à l'image de la synergie entre la plateforme Osiris et l'entreprise Trédi autour d'un réseau de vapeur ou la démarche d'EIT initiée par le Bassin de Pompey.



Décarbonation de la plateforme chimique Osiris par le déploiement d'un réseau de vapeur

La plateforme chimique Osiris et l'entreprise Trédi, filiale de Séché Environnement, spécialisée dans le traitement thermique et la valorisation des déchets industriels dangereux, installées sur l'espace industriel Inspira ont renforcé entre 2018 et 2021 leur accord pour améliorer la livraison de vapeur produite par la 3^e chaudière de Trédi (de l'ordre de 400 000 tonnes de vapeur fatale produites par an.)

Cette synergie permet aujourd'hui de réduire drastiquement la consommation d'énergie fossile et de supprimer définitivement l'utilisation de charbon.

L'installation fournit 600 000 tonnes de vapeur au travers d'un réseau reliant les 2 entités voisines permettant d'économiser 180 000 tonnes eqCO₂ par an.

De plus, ce projet développe les partenariats territoriaux (l'accord signé entre Osiris et Trédi a une durée de 15 ans) et il répond aux enjeux du Plan Climat Air Énergie de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Osiris, Séché environnement, via sa filiale Trédi, et Inspira sont pleinement engagées dans la recherche d'optimisation des échanges de matière, d'énergie et de services pour renforcer le caractère responsable des industries et l'écologie industrielle.

Ainsi, progressivement, l'ancien modèle sectorisé s'oriente vers un modèle d'augmentation de l'usage des espaces avec le développement de la notion de mixité fonctionnelle : des activités de loisirs, de commerces rejoignent ces zones d'activités, en diversifient les usages et la population. Cette tendance fait émerger de nouveaux potentiels de synergies et une allocation plus efficiente du bâti. Le rapport de l'Institut Paris Région souligne toutefois que la mixité fonctionnelle ne constitue pas une fin en soi : elle est au service d'une double ambition qui se résume par le développement durable et la cohésion sociale par un renforcement de l'égalité entre tous les citoyens.⁴⁴

L'enjeu pour les territoires et en particulier les intercommunalités (gestionnaires et décisionnaires de l'ensemble des ZAE depuis la loi NOTRe de 2015) est de capter une part de création de valeur des métropoles et territoires voisins en concentrant les activités dans une zone dédiée. Pour faciliter l'acceptation des citoyens, le projet se doit d'être une zone d'activités exemplaire.

De plus, si la multiplication des zones d'activité n'est pas souhaitable, celles existantes font face à un impératif d'exemplarité afin de favoriser l'acceptation citoyenne.

Ainsi, certaines collectivités font appel à l'économie circulaire dès la phase de conception des zones industrielles, pour en maximiser l'attractivité économique et pour éviter les nuisances liées aux réseaux d'eau, au trafic, au bruit et à la qualité de l'air. L'objectif est de garantir une qualité de vie suffisante aux riverains.

En outre, l'approche "zone d'activités par symbiose" (c'est-à-dire, en vue de créer une étroite coopération entre deux organisations) constitue un argument fort de commercialisation des zones d'activités. En ce sens, des outils ont été développés pour rechercher des synergies en phase de candidatures des industriels. Les outils intègrent l'économie circulaire comme facteur de différenciation au sein de l'offre de foncier pour les entreprises. L'économie circulaire est donc vue par les aménageurs et les gestionnaires de parc comme un élément renforçant l'attractivité de leurs offres.



La Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A.) des Portes du Tarn : un exemple de parc d'activités mixtes ayant intégré l'économie circulaire

La S.P.L.A. des Portes du Tarn est une société anonyme dont la vocation est d'aménager le parc d'activités mixtes des Portes du Tarn sur 198 hectares, sur les communes de Saint-Sulpice-la-Pointe (81) et Buzet-Sur-Tarn (31).

Le site des Portes du Tarn a entamé une démarche d'économie circulaire dès sa conception et vise à la déployer tout le long de son cycle de vie (aménagement, commercialisation, etc.). Depuis 2011, le parc a initié une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) avec le projet COPREI (Conception d'un Parc d'activités sur les Principes de l'Écologie Industrielle) pour permettre la création et le développement de synergies éco-industrielles entre les acteurs implantés sur le parc. Il est pensé comme un écosystème par opposition à l'aménagement sectoriel plus traditionnel des parcs d'activités.

Les Portes du Tarn, dans le cadre de l'économie circulaire, travaillent à l'échelle du territoire avec leurs partenaires Trifyl et Decoset, sur la recherche de synergies inter-entreprises. Cette connaissance de l'écosystème territorial en matière d'EIT, permet de mieux accompagner les entreprises dans leur implantation sur le parc d'activités. L'attractivité du parc des Portes du Tarn est liée à la fois à sa labellisation de site industriel clés en main et également à sa démarche en économie circulaire.

Les questions posées aux entreprises concernent le cycle de vie de leurs produits, leurs matières premières et leurs déchets. Il s'agit également de bien comprendre leur process industriel. Grâce à cette connaissance de l'entreprise et de l'écosystème local, cela permet de mieux l'insérer dans le territoire en la mettant en relation avec des partenaires du traitement des déchets, du réemploi, ainsi que d'autres entreprises... Des ateliers de détection permettent également de faire émerger de nouvelles synergies.

Cette nouvelle façon de travailler un parc d'activités à vocation industrielle permet de créer de l'innovation, de l'entraide, de la coopération locale et contribue également à l'intelligence collective.



"Les déchets deviennent une source d'énergie" : une station multi-énergies alimentée par des énergies vertes produites sur le territoire du Bassin de Pompey

Territoire industriel historique, le Bassin de Pompey a su rester une terre d'emploi et d'innovation malgré les bouleversements économiques et sociaux que ce territoire a pu connaître.

Structuré autour de cette économie portée toujours par quelques industries de renom, ainsi que par un tissu d'entreprises locales très diversifié, les dynamiques partenariales inter-entreprises initiées par le Bassin de Pompey ont donné lieu à une démarche d'Écologie Industrielle Territoriale, au travers de laquelle le Bassin de Pompey a pu définir de nouvelles synergies interentreprises qui ont permis d'organiser tout une filière de valorisation de matière pour une transformation puis une utilisation de l'énergie générée.

Une station multi-énergies sera construite au cœur de la zone logistique de Champigneulle permettant d'approvisionner en Biogaz, en électricité et prochainement en hydrogène les flottes de véhicules des entreprises du territoire. Les travaux ont démarré en mars 2023 et devraient être livrés en novembre de cette même année.

La mise en place d'une économie locale et circulaire sera achevée lorsque les automobilistes et les entreprises locales seront approvisionnés en énergies vertes produites sur le territoire : dans un premier temps, de l'électricité solaire produite par des panneaux photovoltaïques, du bioGNV produit par une unité de méthanisation qui permettra de valoriser les déchets des industries agroalimentaires (IAA), les biodéchets et les déchets verts du territoire. Dans un deuxième temps, de l'hydrogène vert sera fourni en partenariat avec les territoires voisins.

La collectivité contribue au développement de l'économie et de l'emploi du territoire. Cette volonté de croissance économique et durable s'est concrétisée par son engagement dans la certification ISO 14001, dans le label "*climat-air-énergie*" et le label "*économie circulaire*" pour guider ses démarches dans l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial.²⁹

3.4 L'économie circulaire comme outil de pilotage et de financement de projets territoriaux

A. Les politiques territoriales : un levier majeur de déploiement de l'économie circulaire

L'échelon territorial le plus important, après le niveau national, est l'échelon régional.

Le rôle des Régions peut se résumer en une double responsabilité : la planification et l'accompagnement.

a. Le rôle des Régions

La planification est comprise comme un "*dispositif politique ayant pour objectif la prédiction du contexte et la mise en cohérence des actions, publiques et privées, dans un domaine et/ou sur un espace, pour une durée et une échéance déterminée*". Essentielle à la transition écologique, elle permet d'orienter au mieux les acteurs du territoire vers une trajectoire durable commune, avec des objectifs qui doivent être partagés par une concertation préalable réussie.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'économie circulaire, celle-ci se trouve à la croisée de nombreuses prérogatives des Régions : développement économique, aménagement du territoire, prévention et gestion des déchets, etc.

La loi AGEC avec son article 109 qui vient modifier le Code général des collectivités, confirme le rôle central des Régions, en leur conférant la compétence d'animation des politiques d'économie circulaire parmi leurs attributions : "*La coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale*".

Ces nouvelles dispositions législatives, qui viennent élargir les compétences économiques des Régions, leur permettent d'endosser pleinement le rôle d'animatrices et de coordinatrices du déploiement de l'économie circulaire sur leur territoire, en utilisant leurs capacités de mobilisation des acteurs locaux.

• La planification

Pour ce faire, elles disposent d'un arsenal de plans régionaux, qui peuvent constituer un levier majeur pour développer des politiques économie circulaire ambitieuses au niveau du territoire :

o Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) définit entre autres "*les orientations en matière de développement de l'économie circulaire, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale*"³⁰. Il s'agit d'une stratégie globale, qui fait l'objet d'une vaste concertation et qui oriente les actions du territoire pour 6 ans, sur de nombreux sujets.



Croiser économie circulaire et ESS afin de développer l'attractivité des territoires

Selon une étude de l'AVISE³¹ de 2023, plusieurs Régions incluent l'ESS dans leur SRDEII, en y associant parfois l'économie circulaire qui constitue un vecteur de développement de l'ESS.

La plupart des Régions ont voté en 2022 leur SRDEII pour la période 2022-2028. À l'instar de la Région Sud, qui s'engage à "*Promouvoir une économie circulaire et de proximité*" (chapitre 2.3) incluant le soutien au "*développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire créatrice de valeur et d'emplois*".

Point intéressant et essentiel pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire et de l'ESS sur les territoires : des Régions comme Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France évoquent un "*décloisonnement des entreprises et des entrepreneurs de l'ESS*" et d' "*intégration*" (Normandie et Bourgogne-Franche-Comté) dans des politiques économiques plus globales. Le SRDEII de la Région Île-de-France souligne qu'encourager le déploiement de l'ESS permettra de "*réduire les inégalités sociales et territoriales*". Elle mentionne précisément dans sa feuille de route spécifique économie circulaire contenue dans le SRDEII qu'il s'agira de "*renforcer et professionnaliser les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), maillon essentiel de l'économie circulaire.*"

o Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) pose une vision politique et fixe des orientations stratégiques sur le sujet de l'aménagement territorial (habitat, désenclavement des territoires ruraux, lutte contre le changement climatique, etc.), adaptés aux particularismes régionaux. Il promeut la concertation entre les différents acteurs du territoire, la participation citoyenne et la transversalité des politiques publiques.

Ainsi, la Région Grand Est a fait de l'économie circulaire l'un des principaux objectifs de son SRADDET avec l'objectif 16 : « *Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement* » qui est ensuite décliné au sein de son Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC).

L'objectif 13 du SRADDET de la Région Bretagne ambitionne d'accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques, en passant notamment par le développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité.³²

o Le Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets (PRPGD) doit comporter des dispositions liées à l'économie circulaire à travers le PRAEC qui est inclus.



Le Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC) de la Région Occitanie

Initié en 2018, le PRAEC est le résultat d'une vaste concertation, ouverte et transversale, des acteurs de l'économie circulaire pour dessiner une stratégie régionale.

Cette feuille de route a été intégrée au PRPGD, adopté en novembre 2019 et constitue désormais le volet déchet et économie circulaire du SRADDET.

Au-delà d'un document institutionnel, il s'agit d'un document d'engagement collectif du territoire régional pour une transition vers l'économie circulaire, où chaque type d'acteur a un rôle à jouer pour atteindre les objectifs : dissocier la production de richesses de la consommation de ressources, créer de la valeur et de l'emploi sur les territoires et mieux valoriser les déchets.

6 axes de travail ont été définis (gouvernance régionale, systèmes économiques, territoires, politiques publiques, recherche et innovation, déchets) déclinés en 16 actions opérationnelles dont un bilan est en cours de rédaction et qui impliquent largement l'ensemble des partenaires.

Par exemple : l'axe "systèmes économiques" vise à offrir différents accompagnements pour faire évoluer les modes de production et les rendre circulaires, comme par exemple le réseau régional pour l'Écologie Industrielle et Territoriale qui fédère les acteurs d'un territoire ou d'une filière pour stimuler des synergies. L'axe "politiques publiques" a permis de déployer le réseau des Achats Responsables en Occitanie (RES'OCC) qui accompagne les acheteurs publics pour l'intégration de dispositions sociales et environnementales dans les marchés publics.

• La sensibilisation et l'accompagnement

Du fait des nouvelles compétences de coordination et d'animation de réseaux d'acteurs accordées par la loi AGECE, la Région a pour mission de sensibiliser, coordonner et faire monter en compétences l'ensemble des acteurs du territoire sur les sujets de l'économie circulaire. Les divers plans d'actions sont pilotés par des comités multi-acteurs qui suivent les différentes actions pour les coordonner.

Pour améliorer la connaissance, le suivi et l'évaluation de ces démarches mais également concentrer la donnée, ont été créés les Observatoires Régionaux des Déchets et de l'Économie circulaire, qui suivent aussi l'élaboration et la mise en œuvre du PRPGD. Ils constituent un appui opérationnel pour les Régions et les agences nationales. Chaque Région possède donc son observatoire, par exemple l'ORDECO³³ en Occitanie ou du Sindra³⁴ en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ORDECO a un triple rôle : observation, concertation, information. Concernant l'économie circulaire, l'observatoire décline ses actions en 5 points :

- "Sensibiliser les entreprises et les professionnels aux avantages de l'économie circulaire ;
- encourager et appuyer la mise en place de filières de réutilisation et de recyclage des produits et des matériaux ;
- Favoriser l'émergence de projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire ;
- Orienter les associations, les entreprises et les collectivités dans leur transition vers un modèle économique plus durable ;
- Œuvrer à la réalisation d'études, ainsi qu'à la mise en place d'indicateurs qui permettront de suivre le développement de l'économie circulaire sur son territoire."

C'est dans le cadre de ces missions que la Région Occitanie a développé un réseau de l'économie circulaire avec une plateforme collaborative, Cycl'Op³⁵. Elle permet aux différents acteurs de valoriser leurs projets, de découvrir des retours d'expériences et d'échanger des ressources pour inspirer les projets et les territoires et pour promouvoir l'économie circulaire.

Le Forum régional de l'économie circulaire est organisé annuellement pour mobiliser ce réseau et ouvrir des perspectives au-delà de l'Occitanie.

À la croisée des missions de planification, de sensibilisation et d'accompagnement, la circularisation de la politique d'achat occupe une place particulière. En effet, de par les obligations qui s'appliquent aux Régions elles-mêmes ainsi que par l'accompagnement qu'elles offrent sur le sujet aux EPCI de leur territoire, ce sujet irrigue tous les échelons territoriaux.

• Le levier de la commande publique au travers de la politique d'achat

La commande publique, du fait de son poids économique majeur, constitue un levier important pour massifier les biens circulaires et donc la diffusion de l'économie circulaire à l'échelle du territoire.

Tout d'abord, le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER) encourage les acheteurs publics à effectuer des achats responsables sur le plan social et environnemental. Il est par ailleurs précisément indiqué dans l'article L2111-3 du Code de la commande publique que le SPASER « *contribue également à la promotion d'une économie circulaire* ».

Ensuite, la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) impose une consommation responsable dans certains domaines via son article 79. Par exemple, elle impose aux collectivités territoriales qu'au moins 60% en masse de l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année dans leurs chantiers de construction routiers soient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.

Enfin, l'article 58 de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) a introduit de nouvelles obligations pour les acheteurs publics : entre autres, depuis le 1^{er} janvier 2021, les biens qui sont acquis dans l'année doivent être issus du réemploi ou de la réutilisation, ou intégrer 20% à 100% de matières recyclées selon la famille de produits concernée. Cet article concerne "les collectivités territoriales et leurs groupements".

Afin de faire de la commande publique un véritable levier de diffusion de l'économie circulaire à l'échelle du territoire, les programmes de sensibilisation et de formation se multiplient, à l'image du Réseau régional sur l'éco-responsabilité et le développement durable (RREDD) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui travaille avec les EPCI de son territoire sur le sujet.



La commande publique, accélérateur de la transition des territoires

Les acteurs de la commande publique, qu'ils soient des acheteurs ou des entreprises, doivent s'adapter à la nouvelle donne réglementaire³⁶ en matière d'achats publics qui intègre pleinement les enjeux de l'économie circulaire.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les organisations vers une meilleure prise en compte du développement durable. Elle soutient ainsi l'initiative de Centre de ressources pour les territoires en transition d'Auvergne-Rhône-Alpes³⁷ ou la plateforme eclaira.org³⁸ qui recensent les initiatives remarquables menées en région pour qu'elles soient plus facilement dupliquées.

La Région finance également le Réseau régional sur l'éco-responsabilité et le développement durable (RREDD)³⁹ animé par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement. Le RREDD qui fédère aujourd'hui plus de 400 membres issus de 170 structures publiques (collectivités territoriales, administrations de l'État, établissements de santé et d'enseignement, bailleurs sociaux) a sensibilisé et accompagné en 2022 une centaine d'organisations publiques pour un volume global d'achats estimé à environ 40 M€.

Au sein des Régions, les EPCI qui les composent, peuvent aussi encourager le déploiement de l'économie circulaire au travers de leur politique d'achats et ont des obligations similaires aux Régions sur le sujet.

36. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 vise à systématiser la prise en compte de considérations environnementales et sociales dans tous les contrats de commande publique. 37. Centre de ressources pour les territoires en transition d'Auvergne-Rhône-Alpes 38. plateforme eclaira.org 39. Réseau régional sur l'éco responsabilité et le développement durable (RREDD)

b. L'échelon intercommunal : une coopération au bénéfice du territoire

• Les EPCI : Syndicat de communes, communauté urbaine, communauté d'agglomération et communauté de commune

En dessous des Régions, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou "intercommunalités" regroupent plusieurs communes afin d'assurer en commun les services pour les habitants de leur territoire et d'initier des projets en coopération. Deux groupes se distinguent :

- Les EPCI sans fiscalité propre à savoir les syndicats de communes ;
- Les EPCI à fiscalité propre : les communautés urbaines, de communes, d'agglomération, les syndicats d'agglomération nouvelle, les métropoles.

Les compétences des EPCI varient selon les groupements.

Par exemple, les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air-Énergie territorial (PCAET). Les intercommunalités plus petites peuvent en élaborer un sur la base du volontariat. Il s'agit d'un plan territorial de transition qui définit des priorités comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation du territoire au changement climatique, la préservation de la qualité de l'air, etc. L'intercommunalité peut choisir d'intégrer des politiques d'économie circulaire à ce plan à l'instar du Pays du Mans qui déploie des actions circulaires sur l'alimentation, la préservation de la ressource en eau et souhaite développer des démarches d'EIT au sein de l'axe 6 de son PCAET : « *Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources* ».

Parmi leurs autres compétences, les EPCI doivent :

- o Mettre en œuvre des actions afin de favoriser le développement économique :

Ces actions doivent être cohérentes avec le SRDEII et donc s'appuyer sur les axes de durabilité qui y sont définis. Les EPCI peuvent donc orienter le développement économique vers des modèles durables de développement territorial, avec notamment des actions en économie circulaire, sur la partie immobilière des entreprises (achats de bâtiments, travaux d'extension, etc.) et la gestion de zones d'activités économiques. À noter que cette compétence se répartit entre les Régions et les EPCI.



La Région Pays de la Loire et sa politique économie circulaire au service du développement économique des territoires : l'exemple de Mauges Communauté

Convaincue du rôle essentiel joué par les intercommunalités dans la mise en œuvre de l'économie circulaire, la Région et son agence de développement économique Solutions&Co développent les outils qui permettent aux territoires d'orienter leur développement économique vers l'économie circulaire : création de la plate-forme de partage de ressources entre entreprises, appels à projets économie circulaire annuels pour accompagner les entreprises, montée en compétences des développeurs économiques, animation de collectifs d'acteurs des territoires sur des filières (exemple de la matière organique avec la démarche ConcerTO initiée par l'ADEME).

Mauges Communauté est un territoire de la Région Pays de la Loire, qui fait de l'économie circulaire un marqueur de son attractivité économique. Il s'inscrit dans un rôle de facilitateur et de mise en réseau des acteurs économiques pour développer les boucles locales et s'est vu récompensé par l'ADEME en obtenant le label Territoire Engagé pour la transition écologique, sur le volet économie circulaire.

Sur une friche industrielle, il vient de créer un tiers-lieu dédié à l'économie circulaire, qui permettra aux entreprises de mutualiser les moyens et services et de développer des projets communs. Il sera axé sur l'innovation, la formation et l'expérimentation. Il vient d'accueillir une entreprise d'agencement d'espaces à partir de matériaux issus du réemploi ainsi qu'une matériauthèque professionnelle.

- o Collecter et traiter les déchets ménagers :

Sur le sujet des déchets ménagers, le code général des collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRe, confie aux EPCI le "*service public de gestion des déchets*", c'est-à-dire la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés. Attention, les opérations de prévention de la production de déchets, de réutilisation ou de réemploi peuvent être réalisées par les EPCI comme par les communes. Ces dernières restent par ailleurs compétentes sur le sujet de la salubrité de la voie publique, et donc plus spécifiquement sur la lutte contre les dépôts sauvages. Enfin, dans le cadre de certaines filières à responsabilité élargie des producteurs (REP), la responsabilité des EPCI en matière de collecte et de traitement des déchets se transfère aux producteurs de produits neufs via les éco-organismes.

En matière de bonnes pratiques, le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), qui gère la compétence déchets pour plusieurs EPCI du territoire, a créé le Pôle Consom'acteur, une boutique solidaire hybride sur la commune de Blain (44), avec une double ambition : réduire les déchets à la source en proposant un nouveau lieu pour le réemploi, à destination des particuliers (recyclerie), qui serait conçu à partir de matériaux issus du réemploi par des acteurs locaux du BTP (formés à l'économie circulaire à cette occasion pour certains.)⁴⁰.

- o Aménager l'espace :

Enfin, certains EPCI comme les métropoles ou les communautés de communes ont également la compétence aménagement et développement de l'espace régi par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Parmi les EPCI, les métropoles sont l'échelon le plus vaste et du fait de ce périmètre d'action, sont confrontées à de nombreux enjeux de territoire. Au sein de l'article L5217-1 du code général des collectivités territoriales⁴¹, elles sont décrites comme "*un établissement public de coopération intercommunale [...] regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional*". Les métropoles exercent de plein droit ou par voie de convention des compétences des communes, des départements, voire de la Région ou de l'État : développement et aménagement économique, social et culturel ; aménagement de l'espace métropolitain, notamment au travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), politique locale de l'habitat, etc.⁴²

• Le cas particulier des métropoles

La France compte 21 métropoles : parmi celles-ci, 3 occupent un statut particulier dont la Métropole du Grand Paris qui regroupe 7,2 millions d'habitants de la zone dense urbaine autour de la capitale, répartie sur 131 communes. La Métropole du Grand Paris a vocation à définir et mettre en œuvre des actions métropolitaines concourant à améliorer le cadre de vie de ses habitants, à réduire les inégalités entre les territoires qui la composent et à développer un modèle urbain, social et économique durable. Elle met également en œuvre les moyens pour une meilleure attractivité et une meilleure compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national⁴³.

La Métropole du Grand Paris s'est dotée d'une stratégie Économie circulaire, adoptée en Conseil Métropolitain. Bien qu'elle soit pilotée par le pôle Économie circulaire et Solidaire au sein de la Direction de l'Attractivité, du Développement de l'Économie et du Numérique, cette stratégie irrigue l'ensemble des directions et constitue une ligne de conduite pour toutes les actions de la Métropole du Grand Paris.

40. [Projet] Réemploi, ou la montée en compétence du BTP par la pratique (elan-france.com) 41. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034116512 42. <https://www.vie-publique.fr/fiches/20127-competences-et-organisation-des-metropoles> 43. Article L.5219-2 du code général des collectivités territoriales



MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, MOTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

De manière transversale, la Métropole est animée par une double préoccupation en termes de développement durable : une logique de protection, face aux conséquences du changement climatique notamment, et une dynamique d'invention d'un modèle métropolitain plus durable dans un contexte de transition environnementale.

L'attractivité de la Métropole du Grand Paris fait référence à la capacité de cette zone géographique à attirer les entreprises, les investisseurs, les talents et les touristes et à en faire une destination prisée par son dynamisme économique, sa qualité de vie, son patrimoine culturel.

Depuis sa création, la Métropole du Grand Paris œuvre à faire de l'économie circulaire un axe prioritaire du développement économique durable, pour permettre l'émergence d'une métropole attractive, innovante et sociale.

Elle poursuit cet objectif d'une part en déployant ses propres programmes d'actions, et d'autre part en accompagnant les collectivités dans leurs projets et les filières économiques dans l'évolution de leur performance économique en intégrant l'économie circulaire dans leur modèle.

En adoptant des pratiques d'économie circulaire, les acteurs privés et publics du territoire peuvent contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale et ainsi améliorer la qualité de vie des habitants. De plus, l'économie circulaire peut générer des emplois locaux, permettre la mise en place de circuits courts et la promotion des filières locales qui produiront des bénéfices environnementaux importants.

Depuis six années, la Métropole structure son action autour de trois axes - savoir, faire savoir et aider à faire – avec comme mission principale d'être de façon la plus opérationnelle possible en accompagnement des projets des villes et des acteurs économiques. Des dispositifs *ad hoc* ont été créés au fil des ans.

En promouvant une économie circulaire dynamique, la Métropole du Grand Paris renforce son attractivité auprès des investisseurs et des entreprises soucieuses de leur impact environnemental, tout en créant des emplois locaux et en améliorant la qualité de vie des habitants.



MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

La stratégie métropolitaine d'économie circulaire et solidaire

Suite à ces premières années d'appropriation de l'économie circulaire, de mobilisation et d'actions, il est apparu nécessaire de formaliser la diversité de l'action métropolitaine à travers un document de référence partagé.

La Métropole du Grand Paris a ainsi formalisé sa vision pour le territoire et a construit avec tous les acteurs du territoire une stratégie ambitieuse et partagée au service du développement d'une économie circulaire et solidaire.

Collectivement, une stratégie claire et ambitieuse a été formalisée et déclinée en 5 orientations stratégiques :

1. Être exemplaire en matière d'économie circulaire et solidaire
2. Soutenir la transition circulaire et solidaire des communes et des territoires
3. Aménager sobrement et construire avec moins de matériaux neufs et carbonés
4. Renforcer la filière alimentaire locale et valoriser les déchets alimentaires
5. Favoriser le réemploi, le reconditionnement et la réparation pour allonger la durée de vie des biens

Le Conseil métropolitain a adopté à l'unanimité la première stratégie métropolitaine d'économie circulaire et solidaire le 1^{er} juillet 2022).

Pour consulter la stratégie métropolitaine d'économie circulaire et solidaire, cliquez [ici](#).



MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

La charte métropolitaine pour la construction circulaire comme fondation d'une démarche responsable et collective

La Métropole est soucieuse de proposer des modalités de développement et de fonctionnement nouvelles pour une ville sobre et durable.

Ainsi au cœur de ses opérations d'aménagement - Centre Aquatique Olympique, Opérations et ZAC d'intérêt métropolitain - elle promeut une approche intégrée des circuits de construction, d'approvisionnement, de réemploi.

La Métropole souhaite diriger son action en faveur de nouvelles pratiques et de nouveaux modèles, à différentes échelles, et par la mise en œuvre de réseaux partenariaux dédiés à ces sujets.

Dans ce cadre, la Métropole a accéléré le déploiement du Programme Métropolitain pour une Construction Circulaire. Ce programme vise à accompagner l'évolution des pratiques constructives pour consommer moins de ressources, générer moins de déchets et d'émissions polluantes, tout en répondant aux enjeux d'aménagement métropolitain. Il se décline via les dispositifs suivants :

- Le Club des Acteurs de la Construction Circulaire, communauté d'échanges et de partages d'expériences entre acteurs publics et privés ;
- La Charte Métropolitaine pour une Construction Circulaire, lancée officiellement en septembre 2022, réunissant plus de 100 signataires sur toute la chaîne de valeur de la construction autour d'une trentaine d'engagements réciproques ;
- Le Catalogue des Solutions, guide pédagogique permettant d'intégrer l'économie circulaire à chaque étape d'une opération d'aménagement (outils, leviers, sourcing) ;
- Le développement d'un projet de signe de qualité MGP/CSTB visant à reconnaître les performances des plateformes de réemploi/reconditionnement des matériaux de construction ;
- Le lancement d'un projet de plateforme flottante dédiée au concassage des matériaux inertes, en réponse aux enjeux de disponibilité foncière et de capacité de recyclage au plus près des chantiers métropolitains.

Pour consulter la charte métropolitaine pour la construction circulaire, cliquez [ici](#).

B. Les différents dispositifs d'accompagnement en faveur du déploiement de l'économie circulaire sur les territoires

Lorsque les activités diminuent et les habitants partent, la collectivité subit une baisse de ses rentrées fiscales, alors que dans le même temps, elle a justement besoin de plus de moyens pour compenser et relancer l'économie, valoriser le patrimoine et améliorer ses services. L'équation peut paraître insoluble.

En réponse à une financiarisation accrue des modèles économiques et à la baisse des moyens des collectivités, l'économie circulaire offre l'opportunité de réfléchir à d'autres modes de financement et de nouvelles façons de créer de la valeur pour les collectivités et *a fortiori* pour les entreprises qui y sont implantées.

a. Les dispositifs d'accompagnement des collectivités

Le programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique de l'ADEME est un programme à destination des EPCI, visant à guider et à stimuler leurs actions sur la base de deux référentiels : Climat-Air-Énergie et Économie circulaire. Ceux-ci sont des outils permettant aux EPCI de construire leur plan d'actions pour la transition écologique de leurs territoires. La labellisation n'est pas obligatoire et dépend du choix de la collectivité territoriale. Ce programme a de multiples bénéfices : il permet de stimuler le secteur économique en incitant les collectivités à mener des actions multi-acteurs, en développant tous les piliers de l'Économie circulaire, notamment l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) et l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) avec les entreprises. Il marque la reconnaissance de la qualité des politiques environnementales du territoire et pose ainsi les bases d'une marque territoriale engagée.

L'ADEME peut proposer, sous réserve de certains critères, des Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) : les collectivités s'engagent à travailler sur la base des deux référentiels Climat-Air-Énergie et Économie circulaire du programme Transition Écologique et à entamer une démarche de progression continue, en échange de financements.

Les Régions, au travers d'agences régionales, accompagnent la montée en compétences des territoires. À titre d'exemple, l'agence des Pays de la Loire est en train de monter une formation sur l'économie circulaire pour les développeurs économiques des EPCI. Ces derniers, directement au contact des entreprises, peuvent ensuite plus facilement faire le lien entre développement économique et circularité et ainsi faire progresser collectivement le territoire sur le sujet.

Elles peuvent également proposer des Contrats de Territoires, destinés à financer des EPCI, et peuvent exiger, dans le cadre de ces contrats, que ces financements soient attribués à des projets d'économie circulaire.

Enfin, les Régions entretiennent des liens très forts avec les implantations régionales de l'ADEME qui peuvent, par exemple, financer des marchés d'animation de réseaux d'EPCI. Dans le cadre des nouvelles compétences conférées par la loi AGEC, ce rôle pourrait également revenir aux Régions.

Le rôle complémentaire des directions régionales de l'ADEME et des Régions les amènent aussi à proposer des financements conjoints aux territoires. Par exemple, sur le pilier approvisionnement durable : la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont proposé le dispositif Territoires à Énergie Positive Bourgogne-Franche-Comté pour œuvrer à la réduction maximale des besoins en énergie et à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables. Cette démarche a permis de lutter contre la précarité énergétique, d'œuvrer pour la planification énergétique sur le territoire, de valoriser les bioressources, etc. Suite à cette expérimentation, 19 communautés de communes se sont engagées couvrant 17% du territoire régional.

b. Les dispositifs d'accompagnement des entreprises

Les directions régionales de l'ADEME peuvent accompagner les entreprises du territoire dans la mise en place de démarches d'économie circulaire, comme la mise en place d'une stratégie d'écoconception ou des aides financières pour une agriculture plus durable. Dans ce cadre, outre les aides financières, l'ADEME peut mettre à disposition son expertise, des outils, des guides et des retours d'expériences pour mieux accompagner les entreprises.

L'ADEME peut aussi s'associer aux Régions et à l'État dans le cadre de contrats Plan État-Région.

Pour les Régions, leurs agences de développement économique accompagnent les entreprises et les aident à identifier les aides régionales à disposition. En effet, à la main des Régions, il existe aussi plusieurs leviers de financements : appels à projets (avec les "*Démonstrateurs et Territoires d'Innovation de Grande Ambition*" par exemple), appels à manifestation d'intérêt (Économie circulaire et urbanisme...) et autres dispositifs sectoriels.

b. Les dispositifs d'accompagnement multi-acteurs

Enfin, certains financements sont proposés à des projets territoriaux impliquant des collectivités locales, associations d'entreprises, etc.

À l'instar de la Région Île-de-France qui, dans le cadre de sa nouvelle stratégie en faveur de l'économie circulaire⁴⁴, a lancé un nouvel appel à manifestation d'intérêt, "*Territoires Francilien circulaires*", qui porte notamment la thématique de l'écologie industrielle et territoriale (EIT), avec ses partenaires - l'ADEME, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), la Métropole du Grand Paris, le Syctom et la Banque des territoires. Il propose un accompagnement technique et méthodologique pour les acteurs souhaitant se lancer dans une démarche d'EIT.

La Région Île-de-France a également lancé la Communauté des Territoires franciliens circulaires, animée par l'Institut Paris Région, pour "*fédérer et accompagner les collectivités franciliennes dans l'établissement de feuilles de route et la mise en œuvre d'actions en faveur de l'économie circulaire*".⁴⁵

PARTIE IV.

Ce qu'il faut retenir : l'économie circulaire au service de la régénération des territoires

Coopérer grâce à l'économie circulaire, une stratégie de territoire gagnante :

L'Institut de la Ville et du Territoire a démontré que les relations entre acteurs sur un territoire influent sur 40% du différentiel du dynamisme économique entre deux territoires. Autrement dit, le maillage entre acteurs d'un territoire, la capacité à s'organiser ensemble, et l'intensité des interactions sont propices à l'attractivité et au développement économique local. De plus, les stratégies coopératives⁴⁶ sont plus pérennes que les stratégies concurrentielles. Enfin, en nous focalisant sur la bonne échelle, l'économie circulaire nous invite à penser les synergies avec les territoires voisins et à éviter ainsi les transferts d'impacts.

La coopération est une valeur centrale de l'économie circulaire, elle est également un déterminant du développement économique des territoires. Plus performante, plus pérenne, plus cohérente, l'économie circulaire est un atout pour l'attractivité territoriale.

Vers des territoires de l'excellence durable, qui créent et conservent la valeur

Depuis quelques années, le territoire durable est un incontournable des stratégies de marketing territorial. L'économie circulaire permet de faire le lien entre la promesse publicitaire et l'offre territoriale, en structurant une réelle offre de territoire autour de la création de valeur durable.

Au-delà de la création de valeur sur le territoire, la captation de cette valeur est un enjeu clé. C'est le syndrome du seau percé, théorisé par James Teboul, professeur à l'INSEAD : plutôt que de s'épuiser à chercher à gagner de nouveaux clients, il est plus intéressant de travailler à la fidélisation des clients actuels⁴⁷. Appliqué aux territoires, on attire des richesses mais sans consolider la structure pour les garder. Il importe donc de s'assurer que la valeur créée reste bien sur le territoire, au lieu de s'échapper à l'extérieur du territoire.

L'économie circulaire permet de s'assurer que l'attractivité attire et conserve la valeur, en la liant intimement au territoire. Les collectivités devront être attentives à ré-enraciner l'économie, à plus petite échelle et de manière circulaire, en facilitant la diversification, le portage local des activités et le maillage d'un écosystème d'entrepreneurs.

In fine, l'économie circulaire propulse le territoire dans un cercle vertueux de l'attractivité, en opposition avec les spirales présentées en introduction du présent document. Le schéma ci-dessous présente les principaux apports de l'économie circulaire pour la mise en dynamique des territoires.

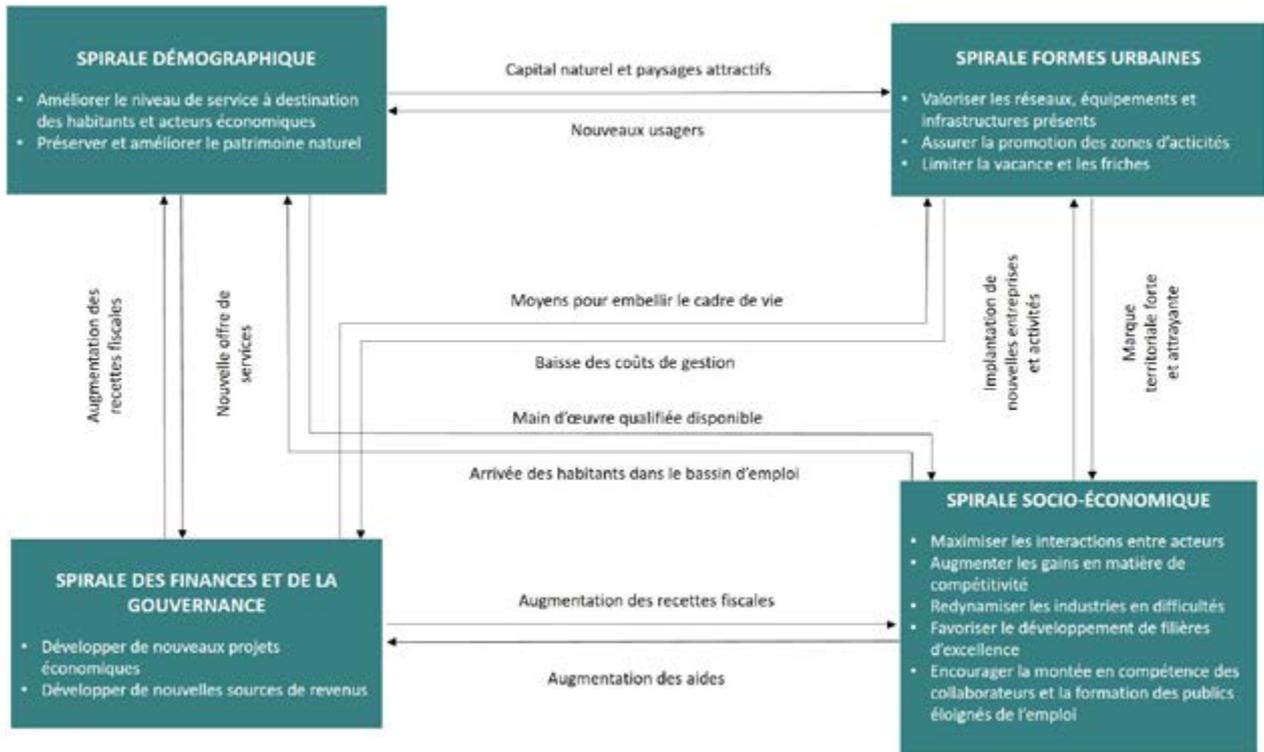


Figure 4 : Récapitulatif des apports de l'économie circulaire à l'attractivité des territoires (adaptation du schéma de Daniel Florentin et Jean-Benoît Bouron, par ORÉE)

PARTIE V.

Outillage

Les piliers de l'économie circulaire à forte valeur territoriale

L'attractivité des territoires par l'économie circulaire nécessite d'identifier quels sont les piliers les plus territorialisés afin de favoriser les leviers les plus cohérents. Le tableau ci-dessous, met en évidence les piliers à privilégier pour le développement territorial.

Critères de DTD	Recyclage	Approvisionnement responsable	Consommation responsable	Éco-conception	Allongement durée d'usage	Eco-fonctionnalité	EIT
Induit une innovation	Technique	Organisationnelle	Technique + organisationnelle	Technique + organisationnelle	Technique + organisationnelle	Technique + organisationnelle	Technique + organisationnelle (acteurs locaux)
Création de richesse	Oui (acteurs)	Non	Non	Oui (acteurs)	Oui (territoire)	Oui (entreprises et territoire)	Oui (entreprises et territoire)
Réduction empreinte environnementale	Pas toujours	Oui (échelle globale)	Oui (échelle globale)	Oui (échelle globale)	Oui (échelle globale)	Oui (échelle du territoire)	Oui (entreprises et territoire)
Inégalités sociales Bien-être	Non	Pas toujours	Pas toujours	Non	Oui	Pas toujours	Non
Usage vertueux des sols	Oui (mais conflits d'usage)	Oui (mais pas forcément sur le territoire)	Non	Non	Non	Oui	Pas toujours
Gouvernance spécifique	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
S'inscrit dans un projet de territoire	Non	Pas toujours	Non	Non	Oui	Pas toujours	Oui
Attractivité et résilience du territoire	Non	Pas toujours	Non	Non	Oui	Oui	Oui

Figure 5 : "La contribution des stratégies d'économie circulaire à un développement territorial durable" (S. Dermine-Brulot et A. Torre : Nat. Sci. Soc. 28, 2, 108-117, 2020)

Les 15 cibles principales pour le développement territorial

Pour se saisir pleinement de l'économie circulaire comme une opportunité de développement territorial, la collectivité peut s'appuyer sur les outils proposés par Vincent Gollain⁴⁸, en intégrant une approche circulaire :

48. <http://www.marketing-territorial.org/>

- Faire un état des lieux des initiatives d'économie circulaire sur le territoire, des flux et des filières à enjeux.
- Définir les axes de sa stratégie de marque, basée sur l'état de lieux : positionner le territoire et construire sa "promesse client".
- Définir et prioriser ses cibles. Vincent Gollain⁴⁹ répertorie les 15 cibles principales à adresser : résidents, étudiants, retraités, entreprises, populations actives spécifiques, visiteurs d'affaires et exposants étrangers, exportations, grands équipements, entrepreneurs, artisans, commerçants, consommateurs, associations et organisations, événements professionnels, capitaux mobiles, établissements publics, événements festifs et récréatifs, activités présentes temporairement, touristes.
- Définir la stratégie mix par cibles, en s'appuyant sur les facteurs suivants :
 - Faire évoluer son offre : politiques attractives ;
 - Stimuler l'offre : process, produits et services, prix reçus et labels, points de contact, personnel et prix ;
 - Stimuler la demande : placement, personnalisation, promotion et plaisir du client ;
 - Stimuler indirectement la demande : pouvoirs publics, persuasion, opinion publique et pouvoir politique.
- Mobiliser et impliquer les acteurs locaux.
- Mettre en cohérence l'ensemble des actions.
- Faire valider le plan d'actions partagé.

Des actions pour agir sur les treize composantes du modèle CERISE REVAIT®

Pour accompagner les territoires dans leurs stratégies de marketing territorial, la présente étude propose une grille comparative de l'attractivité entre deux territoires, assortie d'actions en matière d'économie circulaire pour développer les avantages comparatifs. La grille comparative mobilise les fondements de l'attractivité d'un territoire, avantages comparatifs et aménités tels que détaillés dans le modèle CERISE REVAIT®. La méthode a été développée par Vincent Gollain, directeur du Département Économie à l'Institut Paris Région⁵⁰, et qui a notamment co-dirigé l'ouvrage "Attractivité et compétitivité des territoires - Théories et pratiques" pour la Fédération des agences de développement économique (CNER)⁵¹.

C	Capital humain	R	Recherche et Développement / Innovation / Équipements
E	Entreprises et acteurs leaders	E	Entreprises secondaires, tissu économique et filières d'excellence
R	Réseaux et points nodaux	V	Valeurs et identité du territoire
I	Infrastructures / Grands Équipements / Immobilier	A	Actions collectives structurantes
S	Services	I	Image et marque territoriale
E	Événements professionnels	T	TIC Technologies de l'Information et la Communication
		®	®/Registered Trademark du territoire

Appliquer le modèle CERISE REVAIT à son territoire⁵²

			ATOUS DU TERRITOIRE A	ATOUS DU TERRITOIRE B	MOBILISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À MOBILISER POUR AMÉLIORER LES AVANTAGES COMPARATIFS PERÇUS
C	Capital Humain	Caractéristiques de la population active localement : connaissances et compétences (maîtrise des langues, savoir-faire spécifique...), aux ressources humaines disponibles immédiatement ou à court terme, aux effectifs sur une filière donnée, à la qualification de la main d'œuvre, aux coûts salariaux, à la productivité, à la réputation de la main d'œuvre...			<p>Pistes d'actions EC pour valoriser le capital humain :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire émerger des filières d'excellence : maintenance, reconditionnement, éco-innovation... Accompagner la montée en compétence en proposant des programmes de transition économique basés sur l'économie de la fonctionnalité Soutenir les associations issues de l'ESS dans leur effort de formation pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi Développer des formations Économie circulaire
E	Entreprises et acteurs leaders	Entreprises déjà présentes sur le territoire, leur nombre, leur représentation sur un secteur ou une filière donnée, leur réputation, présence d'acteurs leaders ou réputés...			<p>Propositions de l'EC pour fidéliser, ancrer et développer des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les gains en compétitivité grâce à l'EIT Redynamiser des industries en difficulté Proposer des services mutualisés en soutenant l'animation de démarches d'EIT en ZAC (achat d'énergie, crèche, sécurité, GIE...)
R	Réseaux et points nodaux	<p>- réseaux de transports permettant d'accéder de transiter, de livrer, et de se déplacer au sein du territoire (la qualité du réseau, son interconnexion et sa multi modalité : voiture, TC, vélo, piéton, ferroviaire...)</p> <p>- présence de réseaux économiques facilitant l'intégration des primo-arrivants et la mise en relation entre acteurs économiques (clients, partenaires, fournisseurs),</p>			<p>Propositions de l'EC pour dimensionner les réseaux au juste besoin et optimiser l'usage des réseaux existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les entreprises : horaires modulés, télétravail, co-working et équipement de visio Réaliser des aménagements : aires de co-voiturages, pistes cyclables, bornes de recharges, stations GNV Planifier et accompagner les changements de mobilité : PDE, PDIE, plateforme digitale, vélos, autopartage... <p>Propositions de l'EC pour faciliter l'implantation et le développement des affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les réseaux territoriaux d'économie circulaire Soutenir les réseaux territoriaux d'EFC Soutenir les réseaux territoriaux d'EIT Soutenir les animateurs EIT sur les zones d'activités
I	Infrastructures / Grands Équipements / Immobilier	Dotation du territoire en matière d'infrastructures / équipements nécessaires au développement des activités (ports, aéroports, plateformes de logistiques, datacenters...) et à l'attractivité des employés (système de transport, logements, santé, éducatif, loisirs...) et offre immobilière et foncière.			<p>Propositions de l'EC pour l'émergence et le maintien des infrastructures et des grands équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les usages présents et futurs grâce à la chronotopie Produire des aménagements adaptés aux usages, modulables, évolutifs et hybrides : équipements sportifs et culturels, espaces publics... Mutualiser les chantiers Identifier des synergies <p>Propositions de l'EC pour développer une offre immobilière saine, de qualité et accessible :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rénover avec des matériaux réemployés ou issus des sources renouvelables Libérer du foncier en mixant et optimisant les usages : auto-partage, fab-lab Proposer une offre immobilière avec des coûts d'exploitation maîtrisés : écopôles, éco-parcs, immeubles HQE, bâtiments à énergie positive...
S	Service	<p>Niveau de services pour les activités économiques (équipements et services techniques, tels que cantine, crèche, sécurité et nettoyage),</p> <p>Niveau de services à destination des résidents (écoles, établissements culturels et sportifs, offre médicale...)</p>			<p>Propositions de l'EC pour des services de qualité et accessibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Former les agences de développement économique à l'économie circulaire Développer une base de données des flux sur le territoire Financer les réseaux et animateurs EIT Baser les services publics sur la performance d'usage et la mutualisation des ressources : auto-partage, équipements et matériels de santé mutualisés, bâtiments administratifs à occupation multiples... Animer les espaces désertés : friches, vacance... Accompagner les nouveaux services : ressourceries spécialisées dans le sport, les jouets, la santé, l'audiovisuel... Soutenir l'économie collaborative : système d'échange local (SEL), plateforme entre voisins...

E	Événements Professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des équipements (lieux d'exposition, salles de réunion, espaces de congrès, etc.) et événements professionnels - Offre proposée de services aux visiteurs et exposants (accès aux sites, signalisation et information, accueil, packages proposés) 			<p>Propositions de l'EC pour des équipements et des services de qualité et accessibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cf. Infrastructures / Grands Équipements / Immobilier et Services • Éco-concevoir les équipements • Développer un package événementiel zéro déchet
R	Recherche et Développement / Innovation / Équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises, effectifs et qualification des effectifs de R&D, dépenses de R&D, domaines structurants, start-ups - Équipements de recherche 			<p>Propositions de l'EC pour soutenir une offre d'innovation durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffler une dynamique d'open innovation en soutenant des fab-lab, living lab et ateliers partagés • Déployer des incubateurs, pépinières, accélérateurs économie circulaire • Pousser à la création de chaire et campus économie circulaire • Inciter les entreprises à éco-concevoir leurs produits et services
E	Entreprises secondaires, tissu économique et filière d'excellence	Nature du système économique local : compétences clés ou la maîtrise de techniques particulières, nombre de PME, PMI, secteurs prééemptés...			<p>Propositions de l'EC pour dynamiser le tissu économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la diversification des activités économiques pour ne pas être dépendant d'une seule usine/entreprise • Développer des filières en relation avec les demandes des entreprises sur le territoire • Accompagner les entreprises à la réduction des coûts et de l'empreinte environnementale
V	Valeurs et identité du territoire	Facteur différenciant du territoire Manière commune de se représenter			<p>Propositions de l'EC pour dynamiser faire émerger et fédérer autour de valeurs communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les activités qui renforcent le sentiment d'appartenance au territoire : fierté, solidarité, exemplarité • Mettre en valeur le patrimoine et les savoir-faire
A	Actions collectives structurantes	Projets collectifs offrant des éléments de différenciation (SCOT, PLU, SDRII, SRADET...)			<p>Propositions de l'EC pour formaliser des actions structurantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un PRAEC • Lancer une démarche "territoire zéro déchet, Zéro chômeur" • Rejoindre la communauté "économie circulaire et urbanisme" de l'ADEME pour intégrer l'EC dans l'aménagement : http://experimentationsurbaines.ademe.fr/
I	Image et marque territoriale	Rayonnement touristique Marques locales Politiques publiques Stratégie d'attractivité Rayonnement culturel Rayonnement des individus Image globale			<p>Propositions de l'EC pour le rayonnement et l'image de marque du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'une stratégie EC pour irriguer les politiques publiques • Formaliser un discours d'excellence environnementale • Accueillir des sites pilotes et des démonstrateurs • Accompagner la définition d'une marque territoire
T	TIC Technologies de l'Information et la Communication	Infrastructures de télécommunications et surtout les types et niveaux de services qui sont proposés aux entreprises et à leurs salariés par les opérateurs publics et privés			<p>Propositions de l'EC pour une offre de télécom de qualité et équitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la chaleur des datacenters • Soutenir les réparateurs par l'attribution d'un local pour les réparations café et l'élaboration d'une cartographie des réparateurs... • Équiper les collaborateurs de terminaux reconditionnés
®	®/Registered Trademark du territoire	Qualité de vie exprimée par les ressources naturelles & physiques du territoire			<p>Propositions de l'EC pour maximiser la valeur perçue du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans un patrimoine architectural exemplaire : équipement culturel fortement attractif, œuvres d'art publiques... • Soutenir la création de marque ou labels de territoire, via la production locale • Diffuser un récit de territoire, fédérateur et attractif autour de l'excellence durable

Remerciements

Ce rapport est le fruit des nombreux échanges et réflexions du Groupe de Travail "*Économie circulaire et création de valeurs*", mené avec la collaboration des adhérents d'ORÉE : les contributions des participants et des intervenants aux séances de Groupe de Travail ont été précieuses dans l'élaboration des livrets de restitution. ORÉE souhaite ici leur adresser un grand merci pour les retours d'expérience et témoignages, qui constituent le cœur de ces travaux. Sont également remerciés les adhérents n'ayant pas assisté au groupe de travail, mais dont les réponses aux sollicitations et partages d'informations ont alimenté ce livret.

Merci à **Juliette Allione**, cheffe de projet Économie circulaire et Reporting RSE/ESG, pour le pilotage et la rédaction de ces travaux.

Merci à **Caroline Louis**, anciennement responsable du pôle Économie circulaire chez ORÉE pour son implication essentielle dans la conduite et la coordination du cycle de réflexion ainsi que dans la rédaction des huit livrets de restitution des travaux.

Sont également vivement remerciés :

Les présidents du Groupe de Travail : Cyril Adoue (Inddigo) et Franck Sprecher (Pôle Syneo).

Les financeurs et contributeurs de cet ouvrage :

Eiffage, GRDF, La Métropole du Grand Paris et Valdelia, ainsi que Patricia Savin et Nina Latorre de Itturiecha (DS Avocats).

Les acteurs ayant contribué, par leur retour d'expérience, à cet ouvrage (par ordre d'apparition) :

Paris Saclay, La Ville de Roubaix, Le collectif ZERM, Zenride, Grand Paris Circulaire, Wigwam, EPF Nord-Pas-de-Calais, Saint-Gobain, Osiris, Inspira, Séché Trédi, Les Portes du Tarn, Le Bassin de Pompey, l'Avise, La Région Occitanie, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, La Région Pays de la Loire.

Merci enfin, pour leur collaboration active à la réalisation de cet ouvrage et leur relecture attentive :

Nathalie Boyer, Déléguée générale, **Jean-Michel Buf**, Vice-Président Collectivités locales chez ORÉE, **Marc Kaszynski**, LIFTI, **Sylvie Gillet**, Directrice du Développement et du pôle Biodiversité et Économie, **Pascale Céron** Responsable de la communication et **Sarah Jeannerod**, Cheffe de projet ainsi qu'**Essia Rassaa**, Chargée de mission.

ORÉE L'association



Association multi-acteurs, ORÉE fédère et anime depuis plus de 30 ans un réseau de 200 acteurs engagés (entreprises, collectivités locales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels...) pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires.

Les ouvrages, guides, colloques, conférences et réflexions se structurent autour de 3 priorités principales : Biodiversité & Économie, Économie circulaire, Reporting RSE/ESG des entreprises. ORÉE anime et alimente les réflexions de ses adhérents notamment grâce à des groupes de travail et des clubs métiers.

Conseil d'Administration

Patricia SAVIN – DS Avocats
Présidente d'ORÉE

Vincent AURIAT – SNCF
Vice-président Entreprises

Jean-Michel BUF – Région Pays de la Loire
Vice-président Collectivités

Pierre-Yves BURLLOT – Sèches Environnement
Secrétaire Général

Franck AMALRIC – Square
Trésorier

Étienne CADESTIN – Longevity Partners
Administrateur

Jean-Éric FOURNIER – Covivio
Administrateur

Marie-Cécile GRISARD – Compagnie National du Rhône
Administratrice

Arnaud HUMBERT-DROZ – Valdélia
Administrateur

Michel LOPEZ – ITECH LYON
Administrateur

Laure MANDARON – Groupe La Poste
Administratrice

Philippe DROIN – GreenFlex
Administrateur

Les Groupes de Travail (GT)

GT BIODIVERSITÉ ET ÉCONOMIE

Claire VARRET – EDF
Co-Présidente

Didier BABIN – MAB France
Co-Président

GT COLLECTIVITÉS LOCALES

Jean-François NAU – EODD
Co-Président

Jean_Michel BUF – RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Co-Président

GT ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cyril ADOUE – INDDIGO
Co-Président

Franck SPRECHER – PÔLE SYNEO
Co-Président

GT REPORTING RSE/ESG

Pauline de SAINT-FRONT – CABINET DE SAINT FRONT
Co-Présidente

Gérard SCHOUN – DESTINATION 26000
Co-Président

Les Clubs Métiers

CM DÉCONSTRUCTION

Cyrille BLARD – SNCF Réseau

Co-Président

Luc ARDELLIER – Cyclelife Digital Solutions

Co-Président

CM ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TEXTILES

Michel LOPEZ – ITECH Lyon

Président

L'Équipe

Nathalie BOYER

Déléguée générale

Fabienne DAVALLAN

Directrice administrative et financière

Sylvie GILLET

Directrice du Développement
et Responsable "Biodiversité & Économie"

Saïd CHERFAOUI

Assistant administratif

Pascale CÉRON

Responsable de la Communication

Jessica GRAMMATICO

Chargée de Communication

PÔLE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Clotilde CHAMPETIER

Responsable Économie circulaire

Sarah JEANNEROD

Cheffe de projet Économie circulaire

PÔLE REPORTING RSE & ESG

Adèle OPALINSKI

Chargée de mission Reporting RSE/ESG
et Économie circulaire



Entreprises, territoires et environnement

Retrouvez toutes nos publications

sur www.oree.org



Suivez-nous sur



Pour nous rejoindre c'est [ici](#)